

**JEROME DECOUST
LES FOUGERES
79 350 CLESSE**

**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
DEMANDE D'EXTENSION D'UN ELEVAGE DE VOLAILLES**

Rubriques N° 3660-a et N° 2111-1 de la Nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Commune de Clessé

Site d'élevage :

« LES FOUGERES »



CLASSEUR 3 : ANNEXES

ANNEXES

ANNEXE 1 - CARTES ET PLANS

- 1 Plan au 1/50000 de localisation du site et des parcelles d'épandage
- 2 Emplacement du site
- 3 Plan de masse existant (1/2000^{ème})
- 4 Plan de masse projet (1/2000^{ème})
- 5 Plan de masse projet (1/1000^{ème})
- 6 Vue en plan des bâtiments (1/200^{ème})
- 7 Vue en coupe des bâtiments (1/50^{ème})

ANNEXE 2 – ZONES SENSIBLES

- 8 Carte des SAGE et des ZAR
- 9 Aire d'alimentation de captage
- 10 Périmètre de protection retenue du Cébron
- 11 Carte de pré localisation des Zones humides
- 12 Carte des zones vulnérables des Deux Sèvres
- 13 Cartes des ZNIEFF
- 14 Première page description ZNIEFF
- 15 Cartes ZN2000 et ZICO
- 16 Première page description ZN2000
- 17 Carte arrêté de biotope
- 18 Première page description arrêté protection biotope
- 19 Carte des RNN, RNR et PNR
- 19 bis Carte des sites et monuments

ANNEXE 3 - ETUDE PAYSAGERE ET DES DANGERS

- 20 Etude des dangers
- 21 Plan des réseaux eaux pluviales et eaux usées
- 22 Moyens d'intervention
- 23 Vue des façades V2 (1/200^{ème})
- 24 Environnement proche
- 25 Volet paysager
- 26 Coupe du terrain (1/400^{ème})
- 27 Contrat de dératisation
- 28 Plan de localisation des appâts contre les rongeurs

ANNEXE 4 – GESTION DES DEJECTIONS

- 29 Document de synthèse
- 30 Liste parcelles avec aptitude des sols
- 31 Carte localisant les sondages tarière
- 32 Carte IGCS types de sol
- 33 Liste parcelles avec risque érosif
- 34 Plan d'épandage MORIN
- 35 Plan d'épandage POUSSARD
- 36 Plan d'épandage GAEC VILLEBOUIN
- 37 Plan d'épandage SCEA BIO LES BORDES
- 37 bis Convention export fumier vers société de compostage SAS VIOLLEAU

ANNEXE 5 – DIVERS

- 38 Récépissé de déclaration de l'élevage actuel
- 39 Justificatif de propriété de la parcelle du projet
- 40 Diplôme BPREA de Mr Decoust
- 41 Attestation de formation de Mr Decoust
- 42 Attestation bancaire
- 43 Etude économique
- 44 Charte sanitaire
- 45 Module de calcul GEREP existant
- 46 Module de calcul GEREP projet
- 47 Devis vidange fosse eaux usées lavabo des SAS
- 48 Liste des produits dangereux présents sur l'exploitation et fiches données de sécurité
- 49 Demande de compléments datés du 27 février 2020
- 50 Arrêté autorisation rejet eau pluvial fossé de route
- 51 Note de la Société Publique Locale des Eaux du Cébron

ANNEXE 1 - CARTES ET PLANS

Installation classée

DECOUST JEROME
LES FOUGERES
79350 CLESSE

Mai 2020

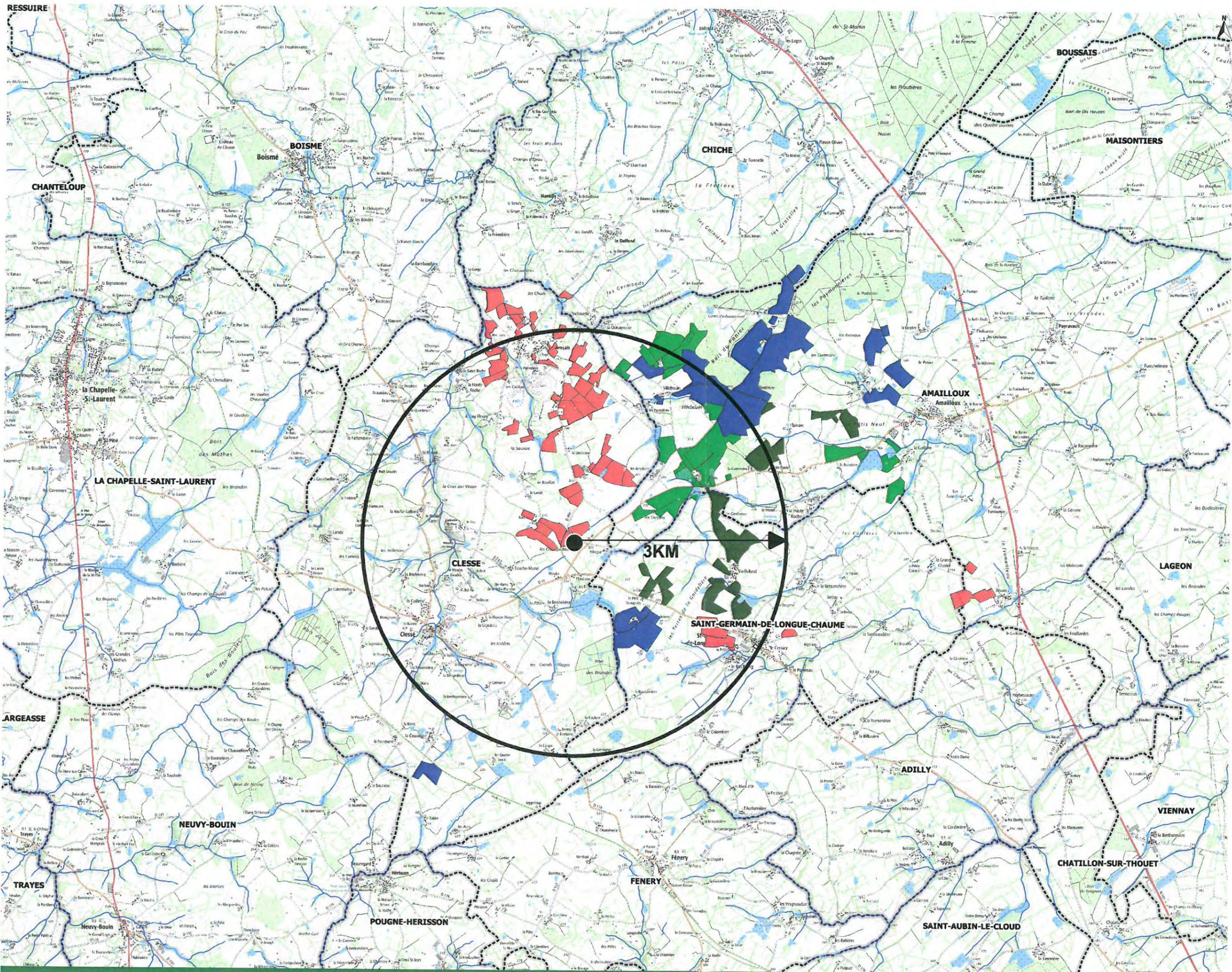
Localisation du PROJET

Légende

- Limite communale
- Cours d'eau
- Surface en eau
- Site d'exploitation

Ilots PAC

- MORIN JEAN LUC
- SCEA BIO LES BORDES
- POUSSARD FRANCK
- GAEC VILLEBOUIN



1:50000 (impression en A3)

Jérôme DECOUST – Les Fougères – 79350 CLESSE – Site des Fougères – 10/2019



Jérôme DECOUST – Les Fougères – 79350 CLESSE – Site des Fougères – 10/2019



Cours d'eau trait plein IGN
« ruisseau des Arnolières »

Château d'eau

Hangar stockage

V1

V2

V3

Cours d'eau trait plein IGN Affluent
« ruisseau de Clessé »

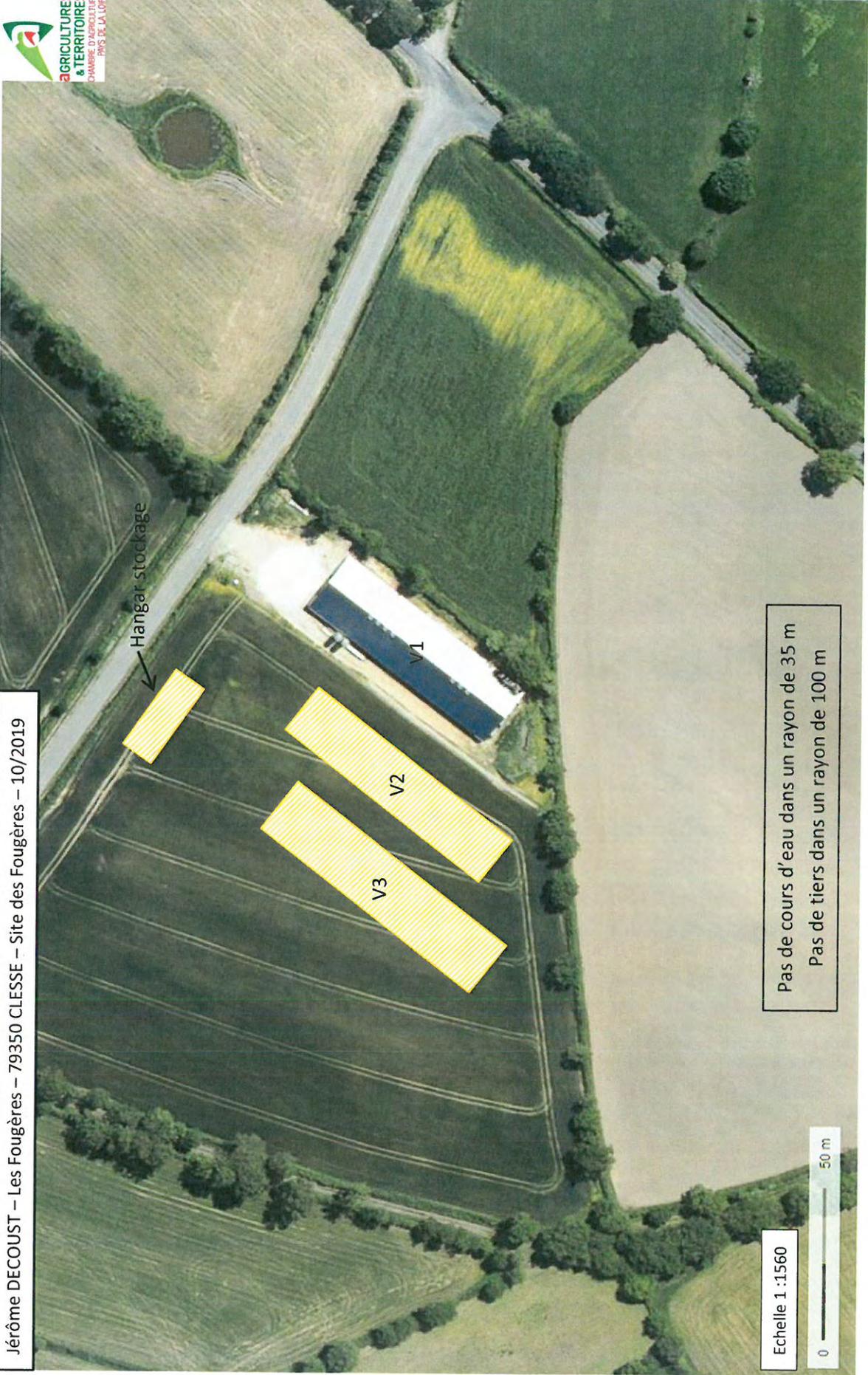
Pas de tiers dans un rayon de 100 m

Echelle 1 : 3125





Jérôme DECOUST – Les Fougères – 79350 CLESSE – Site des Fougères – 10/2019



Echelle 1 : 1560



Pas de cours d'eau dans un rayon de 35 m
Pas de tiers dans un rayon de 100 m

échelle : 1/2000



Les terres de la Guerinière

Projet de construction

Parcelle 101
Section AK
33 388m²

Les Champs Blancs

Poteau incendie

Bruno PAILLOU ARCHITECTE D.P.L.G.

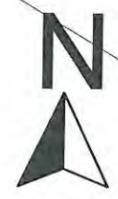
Sarl A. bis Architectes - 177 boulevard Leclerc
bp 237 - 85006 La Roche sur Yon cedex
Tél. 02 51 47 37 12 - paillou@archigraph.fr

PLAN DE MASSE ACTUEL

Les Champs Blancs

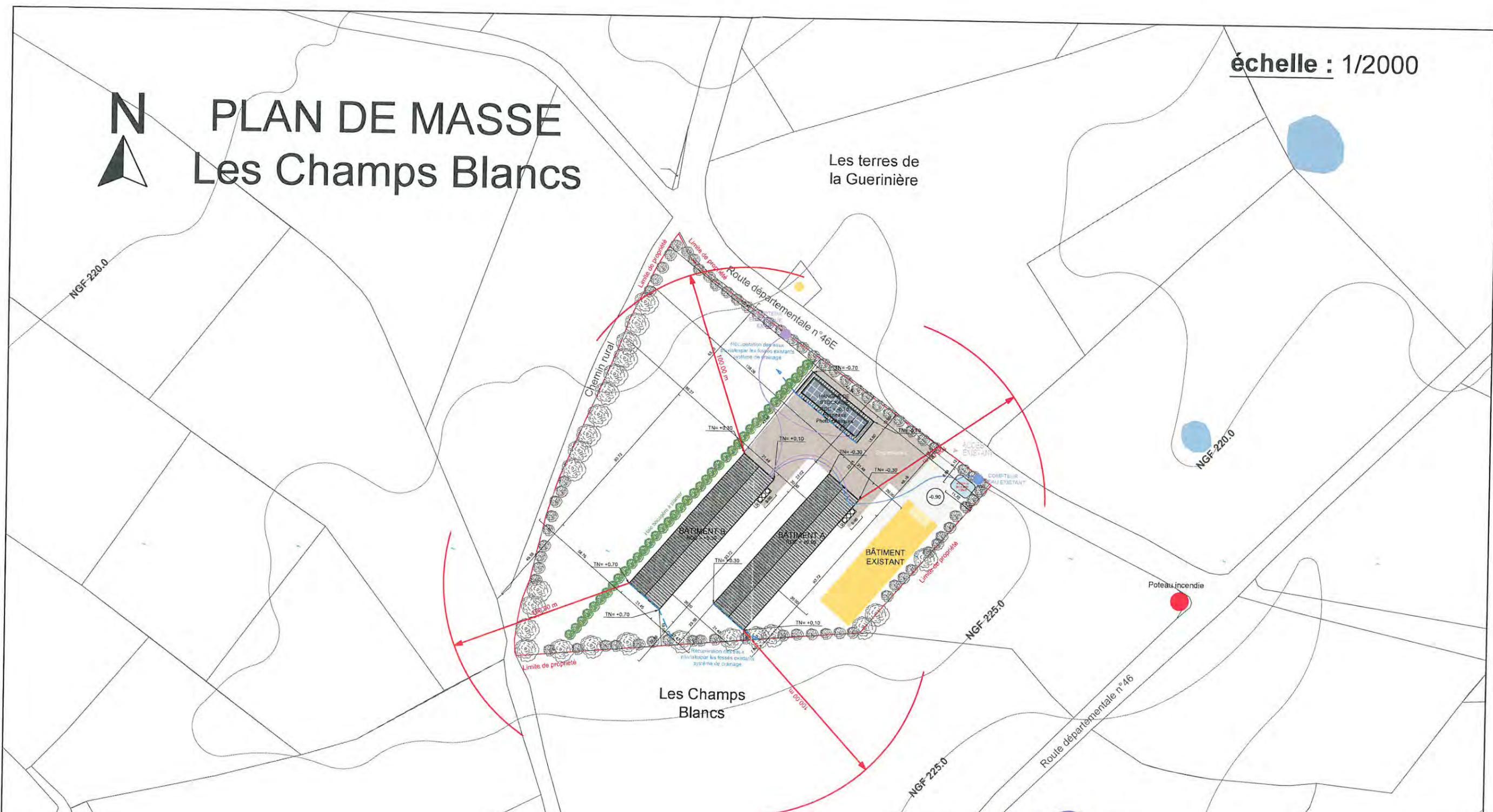
PLAN DE MASSE
" EXISTANT "

Ech.	1/2000	BRUNO PAILLOU A.BIS ARCHITECTES
Date	02/10/2019	
Stade	PC	177, Boulevard Leclerc - BP 237 85006 La Roche Sur Yon Cedex Téléphone : 02 51 47 37 12 e-mail : paillou@archigraph.fr
Plan	PC2 ₁	



PLAN DE MASSE Les Champs Blancs

Les terres de
la Guerinière



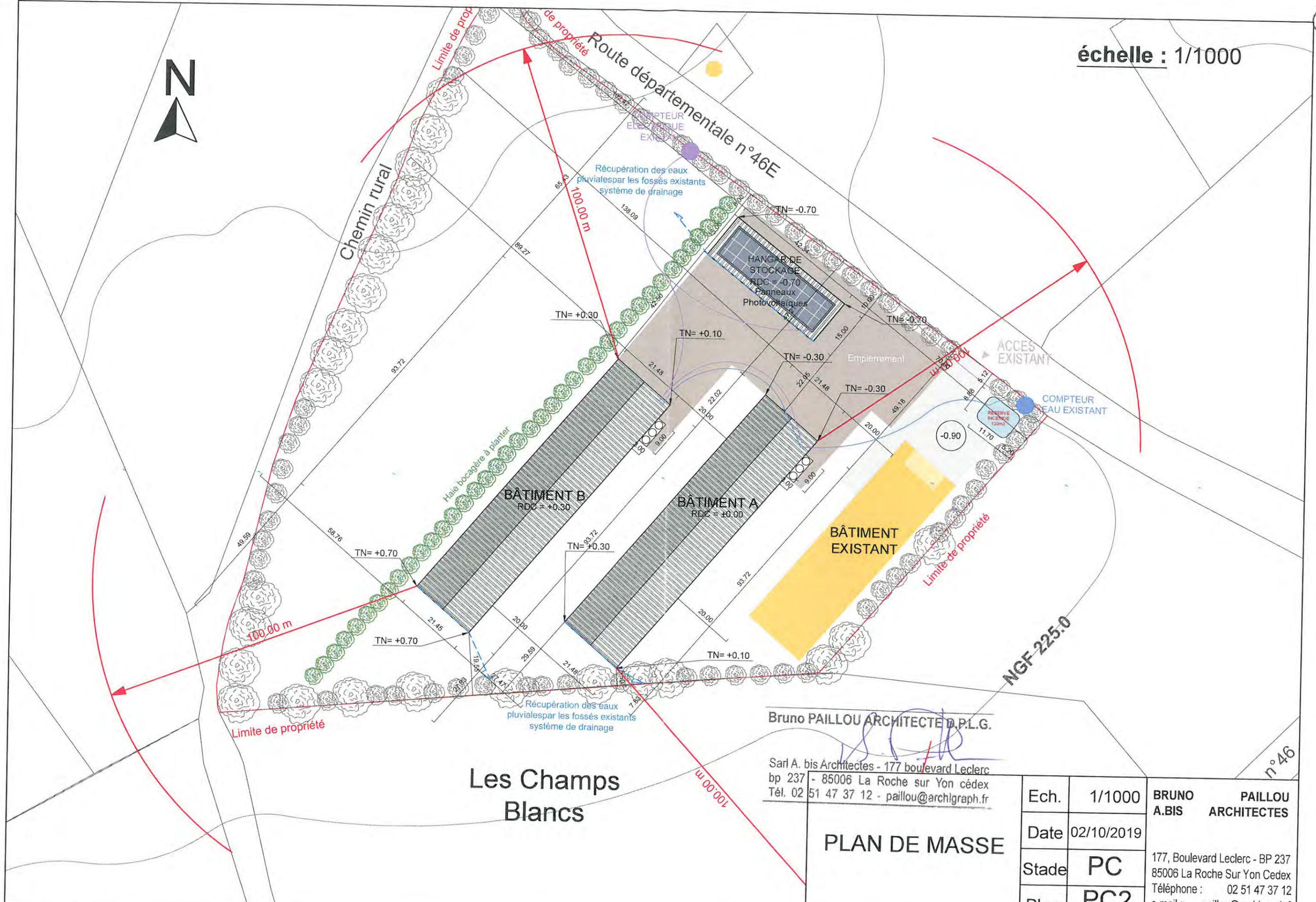
Les Champs
Blancs

Bruno PAILLOU ARCHITECTE D.P.L.G.

Sarl A. bis Architectes - 177 boulevard Leclerc
bp 287 - 85006 La Roche sur Yon cédex
Tél. 02 51 47 37 12 - paillou@archigraph.fr

PLAN DE MASSE

Ech.	1/2000	BRUNO PAILLOU A.BIS ARCHITECTES
Date	02/10/2019	
Stade	PC	177, Boulevard Leclerc - BP 237 85006 La Roche Sur Yon Cedex Téléphone : 02 51 47 37 12 e-mail : paillou@archigraph.fr
Plan	PC2 ₂	



Les Champs Blancs

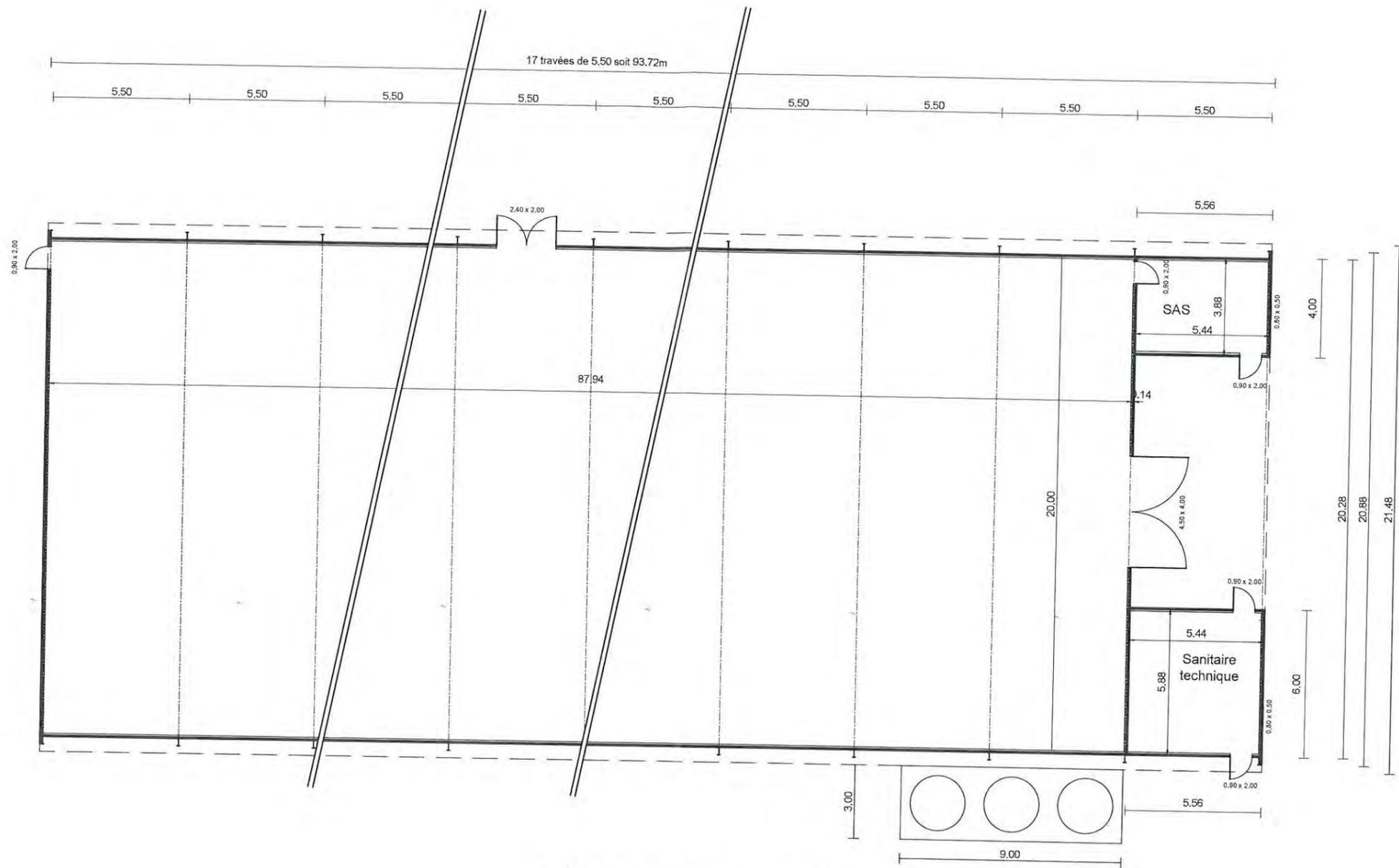
Bruno PAILLOU ARCHITECTE D.P.L.G.

Sarl A. bis Architectes - 177 boulevard Leclerc
bp 237 - 85006 La Roche sur Yon cedex
Tél. 02 51 47 37 12 - paillou@archigraph.fr

PLAN DE MASSE

Ech.	1/1000	BRUNO PAILLOU A.BIS ARCHITECTES 177, Boulevard Leclerc - BP 237 85006 La Roche Sur Yon Cedex Téléphone : 02 51 47 37 12 e-mail : paillou@archigraph.fr
Date	02/10/2019	
Stade	PC	
Plan	PC2 ₃	

n°46



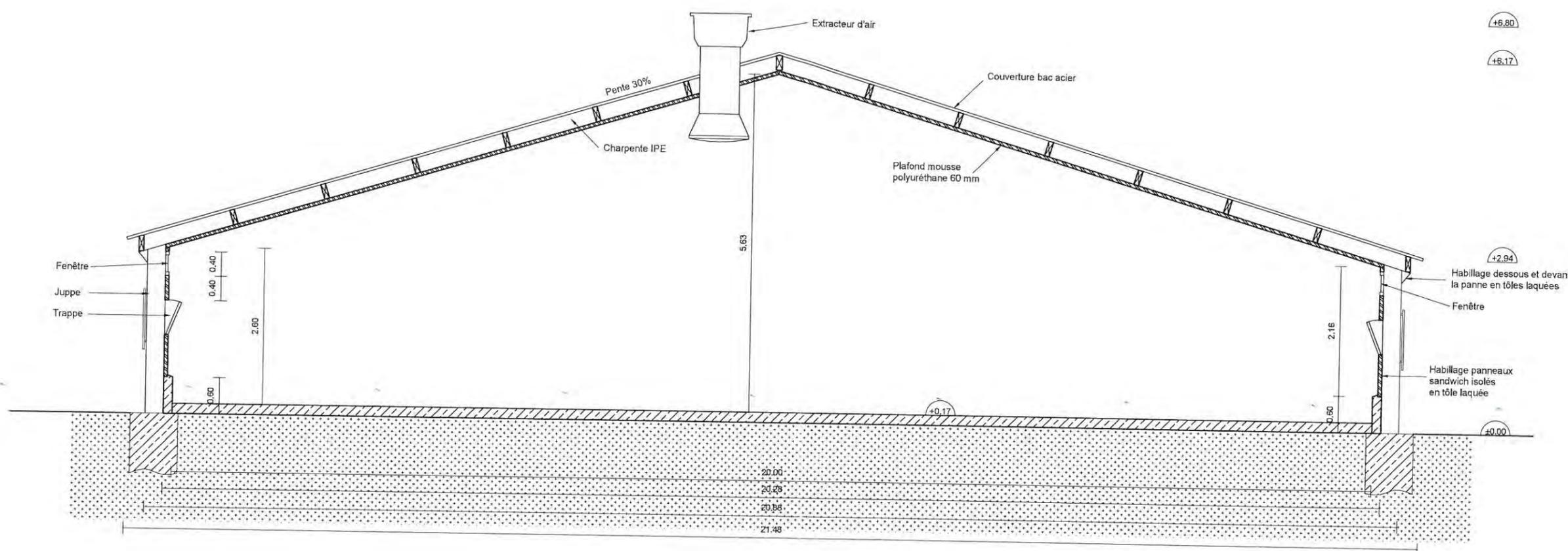
BÂTIMENTS A & B

Bruno PAILLOU ARCHITECTE D.P.L.G.

Sarl A. bis Architectes - 177 boulevard Leclerc
 bp 237 - 85006 La Roche sur Yon cédex
 Tél. 02 51 47 37 12 - paillou@archigraph.fr

VUE EN PLAN

Ech.	1/200	BRUNO PAILLOU A.BIS ARCHITECTES
Date	02/10/2019	
Stade	PC	177, Boulevard Leclerc - BP 237 85006 La Roche Sur Yon Cedex Téléphone : 02 51 47 37 12 e-mail : paillou@archigraph.fr
Plan	PC5 ₁	



COUPE DU BATIMENT

Bruno PAILLOU ARCHITECTE D.P.L.G.

Sarl A. bis Architectes - 177 boulevard Leclerc
bp 237 - 85006 La Roche sur Yon cedex
Tél. 02 51 47 37 12 - paillou@archigraph.fr

COUPE	Ech.	1/75	BRUNO PAILLOU A.BIS ARCHITECTES 177, Boulevard Leclerc - BP 237 85006 La Roche Sur Yon Cedex Téléphone : 02 51 47 37 12 e-mail : paillou@archigraph.fr
	Date	02/10/2019	
	Stade	PC	
	Plan	PC5 ₃	

ANNEXE 2 – ZONES SENSIBLES



Installation classée

DECOUST JEROME
LES FOUGERES
79350 CLESSE

Mai 2020

SAGE et ZAR

Légende

● Site d'exploitation

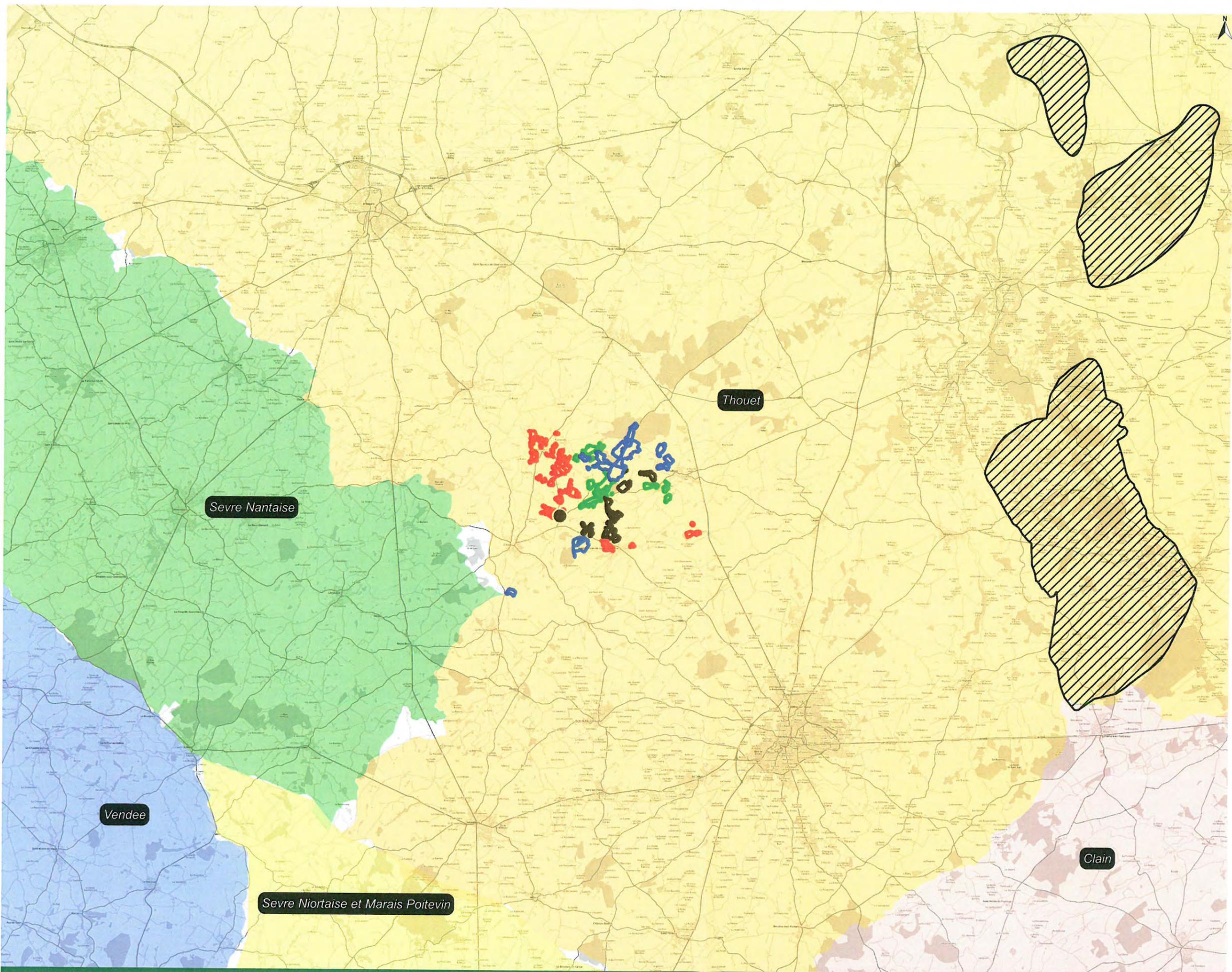
Iots PAC

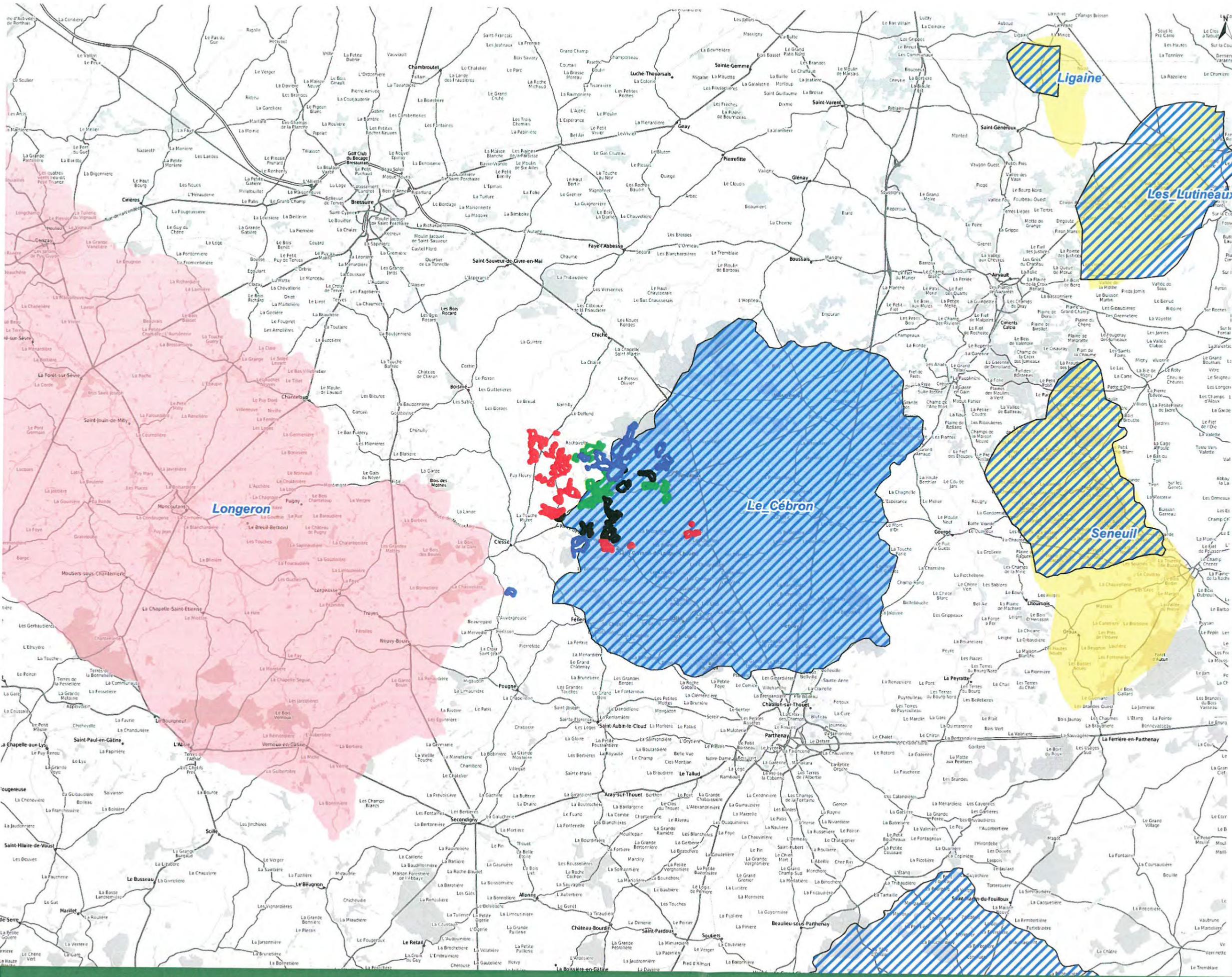
- MORIN JEAN LUC
- SCEA BIO LES BORDES
- POUSSARD FRANCK
- GAEC VILLEBOUIN

SAGE

- Clain
- Sevre Nantaise
- Sevre Niortaise et Marais Poitevin
- Thouet
- Vendee

ZAR





Installation classée

DECOUST JEROME
LES FOUGERES
79350 CLESSE

Mai 2020

**Aires d'Alimentation
des Captages
(AAC)**

Légende

● Site d'exploitation

Iots PAC

- MORIN JEAN LUC
- SCEA BIO LES BORDES
- POUSSARD FRANCK
- GAEC VILLEBOUIN

**Aire d'alimentation
captage prioritaire**

- BARRAGE
- SOUTERRAINE
- SUPERFICIELLE

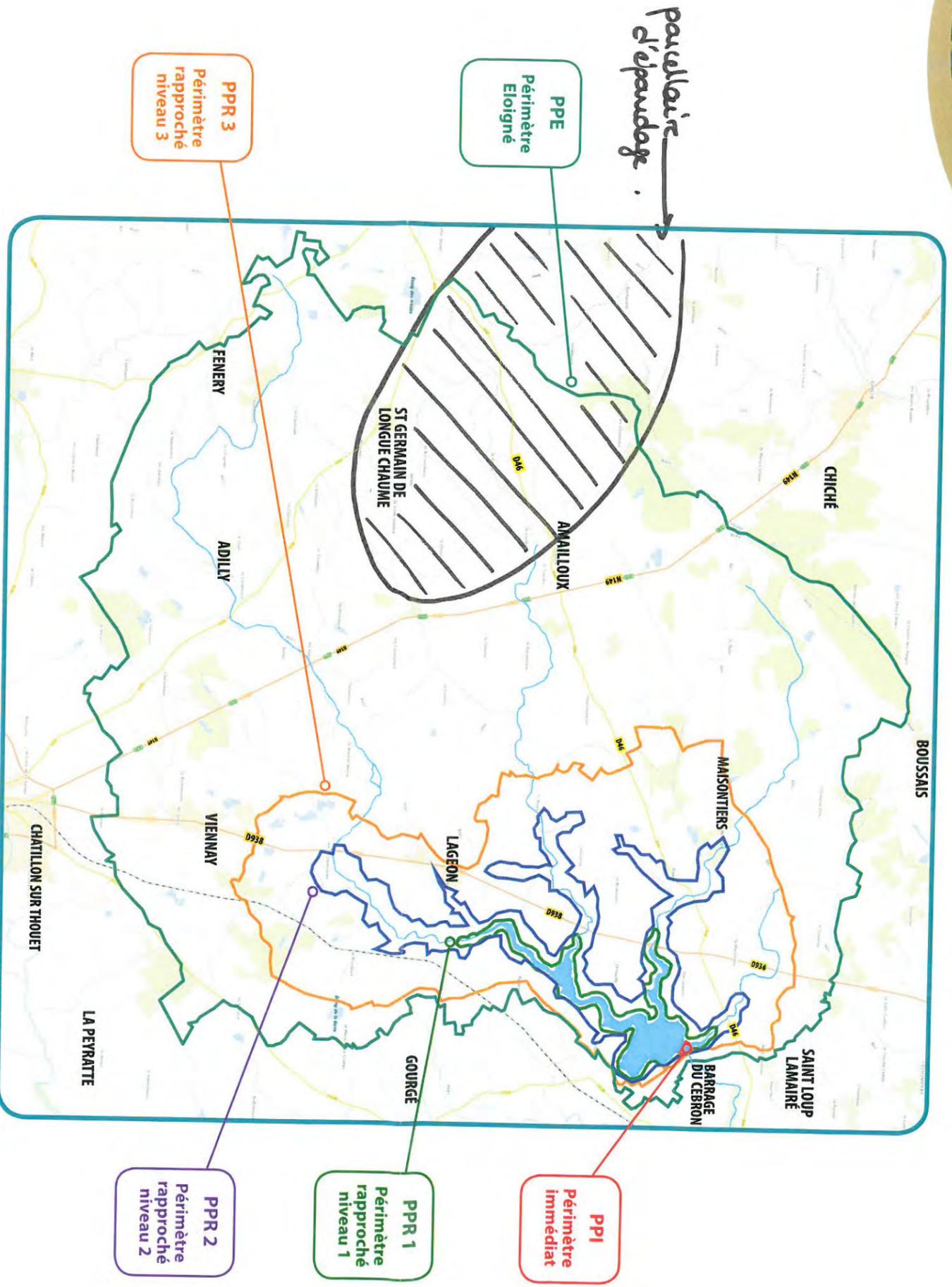
AAC GRENELLE





IDENTIFICATION DES NOUVEAUX PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DU CÉBRON

La coordination du dossier des périmètres de protection est assurée par la S.P.L. des eaux du Cébron sous contrôle du préfet des Deux-Sèvres.



Le périmètre immédiat - PPI

Situé autour de la tour de prise d'eau. Il vise à éliminer tout risque de contamination directe de l'eau captée. Réservé à la production d'eau, toute activité y est interdite.

Le périmètre rapproché niveau 1 - PPR1

Le périmètre rapproché niveau 2 - PPR2

Le périmètre rapproché niveau 3 - PPR3

Zones de protection obligatoires, sensibles au transfert de pollutions. Dans ces zones, toutes les activités ou installations susceptibles de nuire directement ou indirectement à la qualité des eaux peuvent être interdites (stockage de produits toxiques, dépôts, cultures, etc.) ou réglementées de manière spécifique.

Le périmètre éloigné - PPE

Zone facultative, dans laquelle les activités précédentes sont seulement soumises à des recommandations. Il n'y a pas d'interdiction.

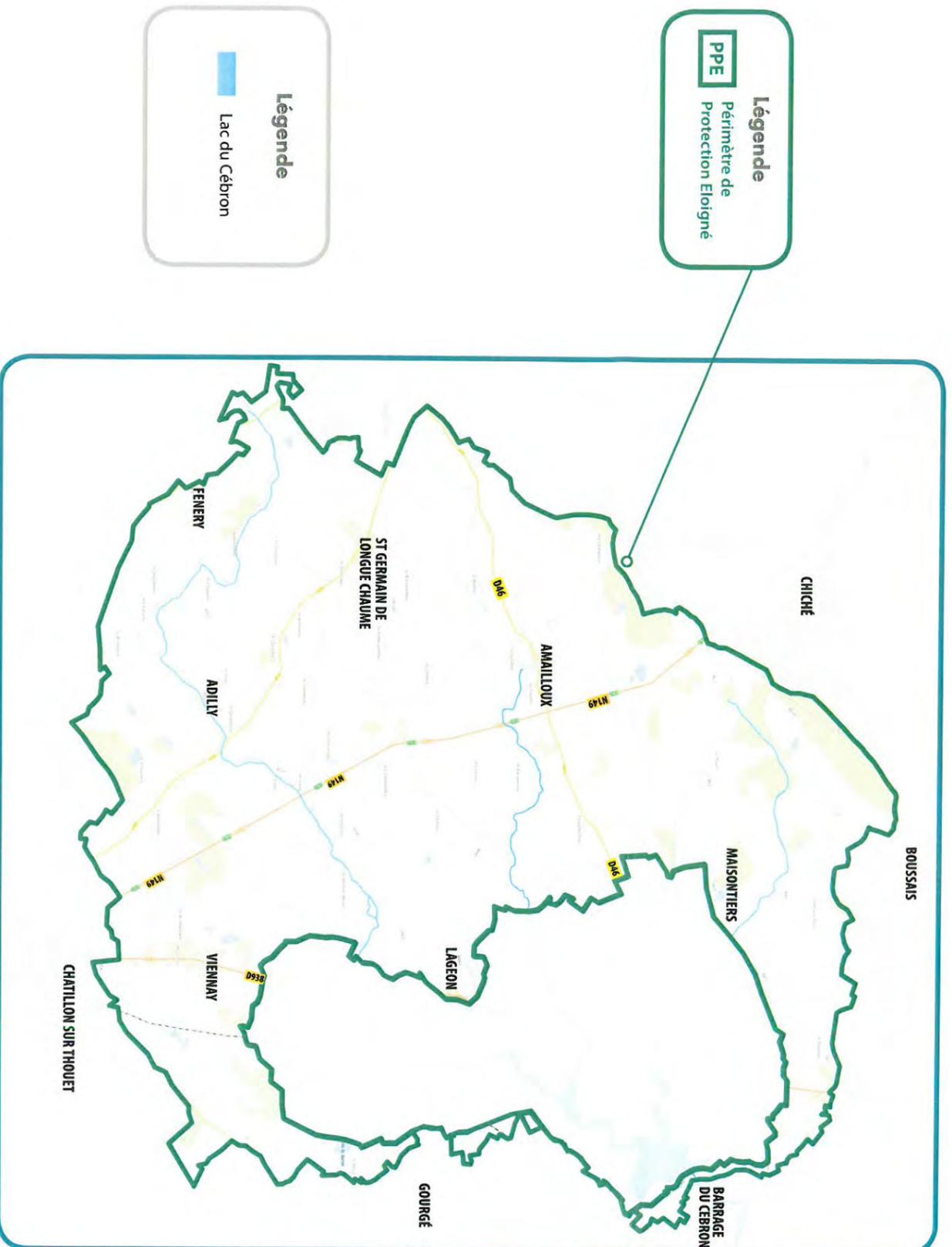




PÉRIMÈTRE DE PROTECTION ÉLOIGNÉ

Cet espace s'étend jusqu'à la limite du bassin versant du Cèbron sur les communes suivantes : Adilly, Amailoux, Boussais, Châtillon sur Thouet, Fenery, Gourgé, Lageon, Louin, Maisontiers, Saint Aubin le Cloud, Saint Germain de Longue Chaume, Saint Loup sur Thouet, Viennay.

Le périmètre éloigné constitue le bassin d'alimentation du lac du Cèbron. Dans cette zone, il n'y a pas de mesure réglementaire spécifique. Cependant les activités humaines ont toutefois des incidences et les transferts de pollutions sont à prendre en compte. Ainsi, dans le périmètre éloigné, un programme d'actions « volontaires » est mis en œuvre pour préserver la qualité de la ressource en eau.





Programme Re-Sources

Le programme Re-Sources est animé par la SPL des eaux du Cèbron et financé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, le Département des Deux-Sèvres, la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Europe via le FEADER. Ce programme associe de nombreux partenaires et propose plusieurs volets d'actions :

- **ACTIONS AGRICOLES :**

Diagnostics individuels d'exploitation (autonomie en fourrages, transmission des élevages valorisant les prairies...), suivis individuels renforcés, formations, journées collectives d'échanges, mesures agro-environnementales...

- **ACTIONS LIÉES AUX COLLECTIVITÉS :**

Entretien des espaces publics sans pesticides, mise en conformité des assainissements, sensibilisation des habitants aux transferts de pollutions.

- **ACTIONS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :**

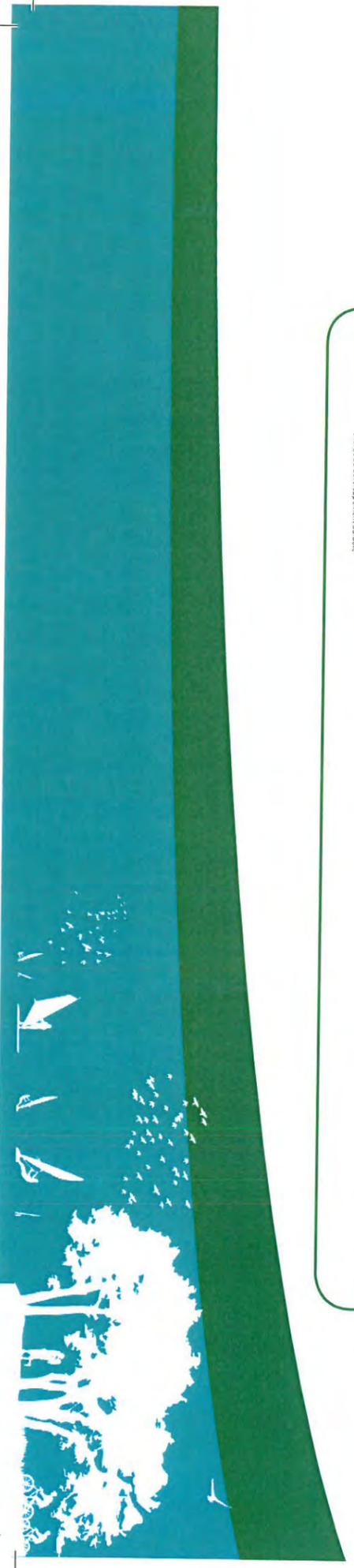
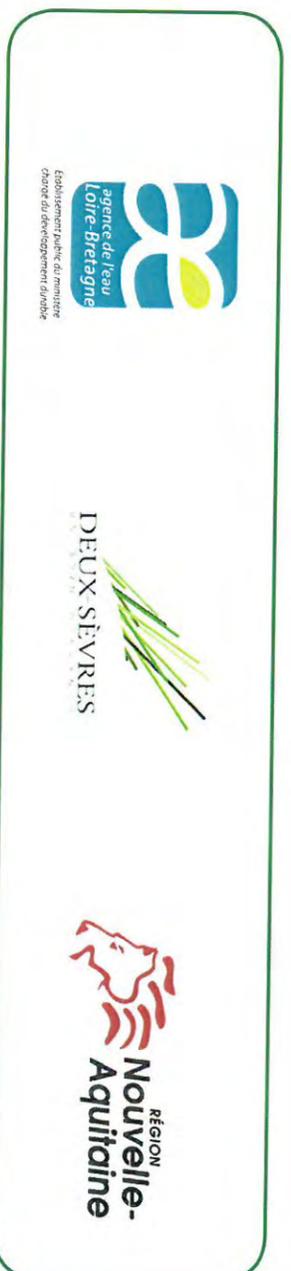
Protection des haies, acquisition foncière de parcelles proches du captage et mise en place de baux environnementaux.

- **ACTIONS SUR LE MILIEU AQUATIQUE :**

Suivi de la qualité de l'eau, travaux d'aménagement de clôtures, de zones d'abreuvement sur les rivières.



Participation financière





Installation classée

DECOUST JEROME
LES FOUGERES
79350 CLESSE

Mai 2020

Prélocalisation des zones humides

Légende

□ Limite communale

● Site d'exploitation

Iots PAC

□ MORIN JEAN LUC

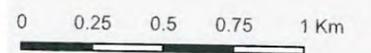
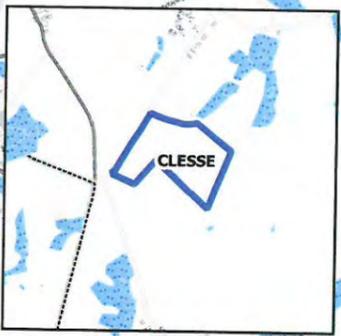
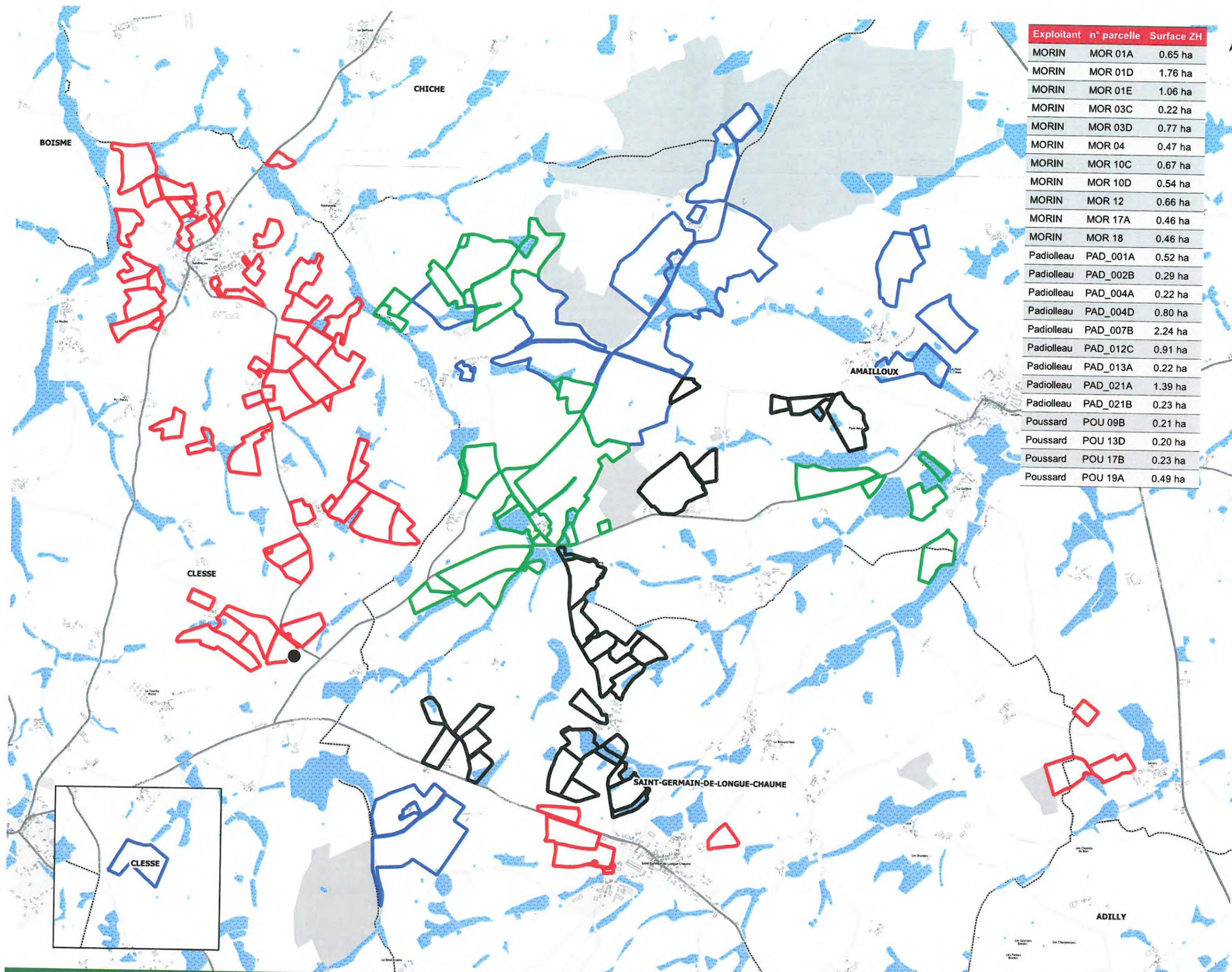
□ SCEA BIO LES BORDES

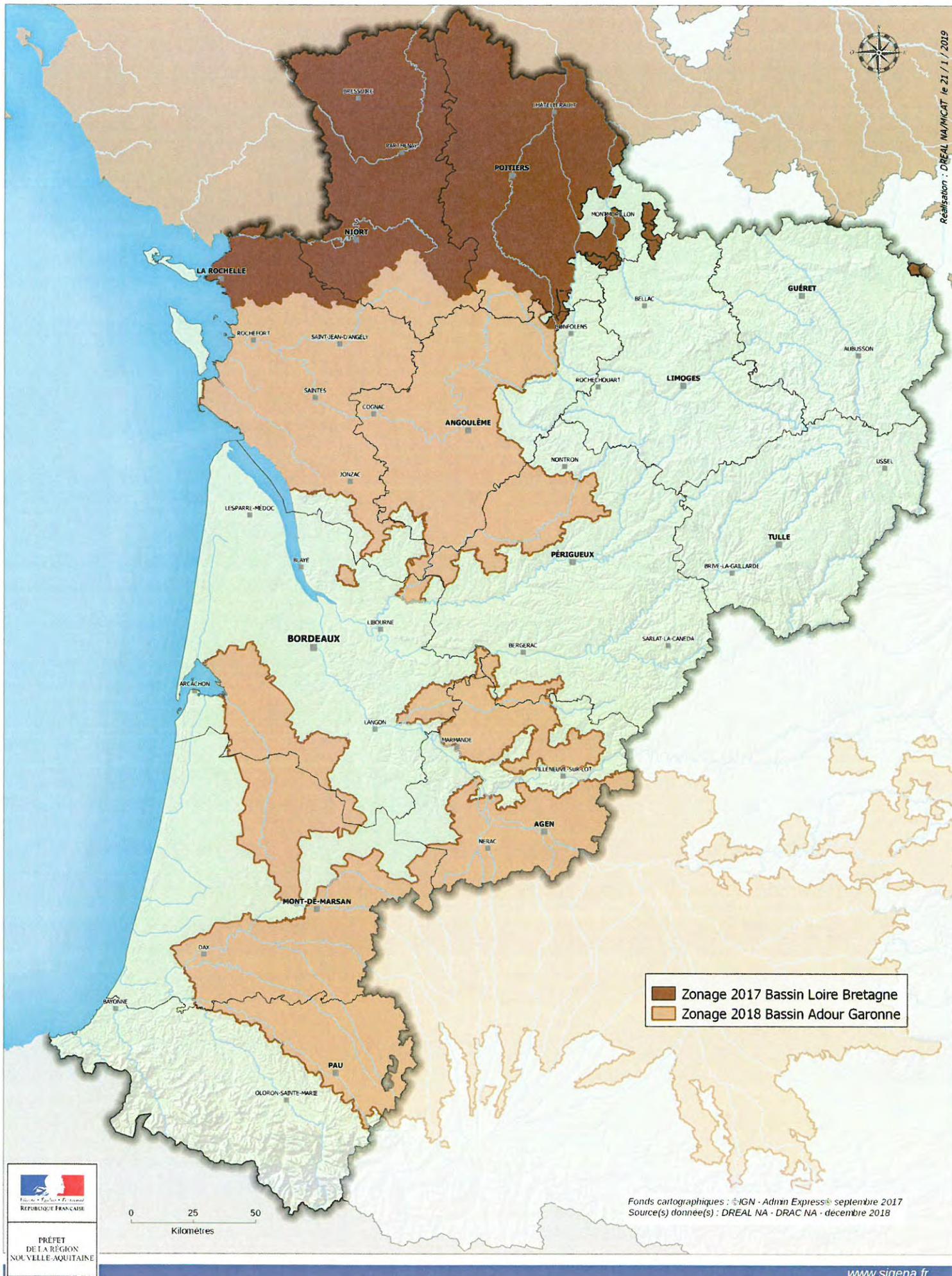
□ POUSSARD FRANCK

□ GAEC VILLEBOUIN

■ Prélocalisation des zones humides

Exploitant	n° parcelle	Surface ZH
MORIN	MOR 01A	0.65 ha
MORIN	MOR 01D	1.76 ha
MORIN	MOR 01E	1.06 ha
MORIN	MOR 03C	0.22 ha
MORIN	MOR 03D	0.77 ha
MORIN	MOR 04	0.47 ha
MORIN	MOR 10C	0.67 ha
MORIN	MOR 10D	0.54 ha
MORIN	MOR 12	0.66 ha
MORIN	MOR 17A	0.46 ha
MORIN	MOR 18	0.46 ha
Padiolleau	PAD_001A	0.52 ha
Padiolleau	PAD_002B	0.29 ha
Padiolleau	PAD_004A	0.22 ha
Padiolleau	PAD_004D	0.80 ha
Padiolleau	PAD_007B	2.24 ha
Padiolleau	PAD_012C	0.91 ha
Padiolleau	PAD_013A	0.22 ha
Padiolleau	PAD_021A	1.39 ha
Padiolleau	PAD_021B	0.23 ha
Poussard	POU 09B	0.21 ha
Poussard	POU 13D	0.20 ha
Poussard	POU 17B	0.23 ha
Poussard	POU 19A	0.49 ha







Installation classée

DECOUST JEROME
LES FOUGERES
79350 CLESSE

Mai 2020

LES ZNIEFF

Légende

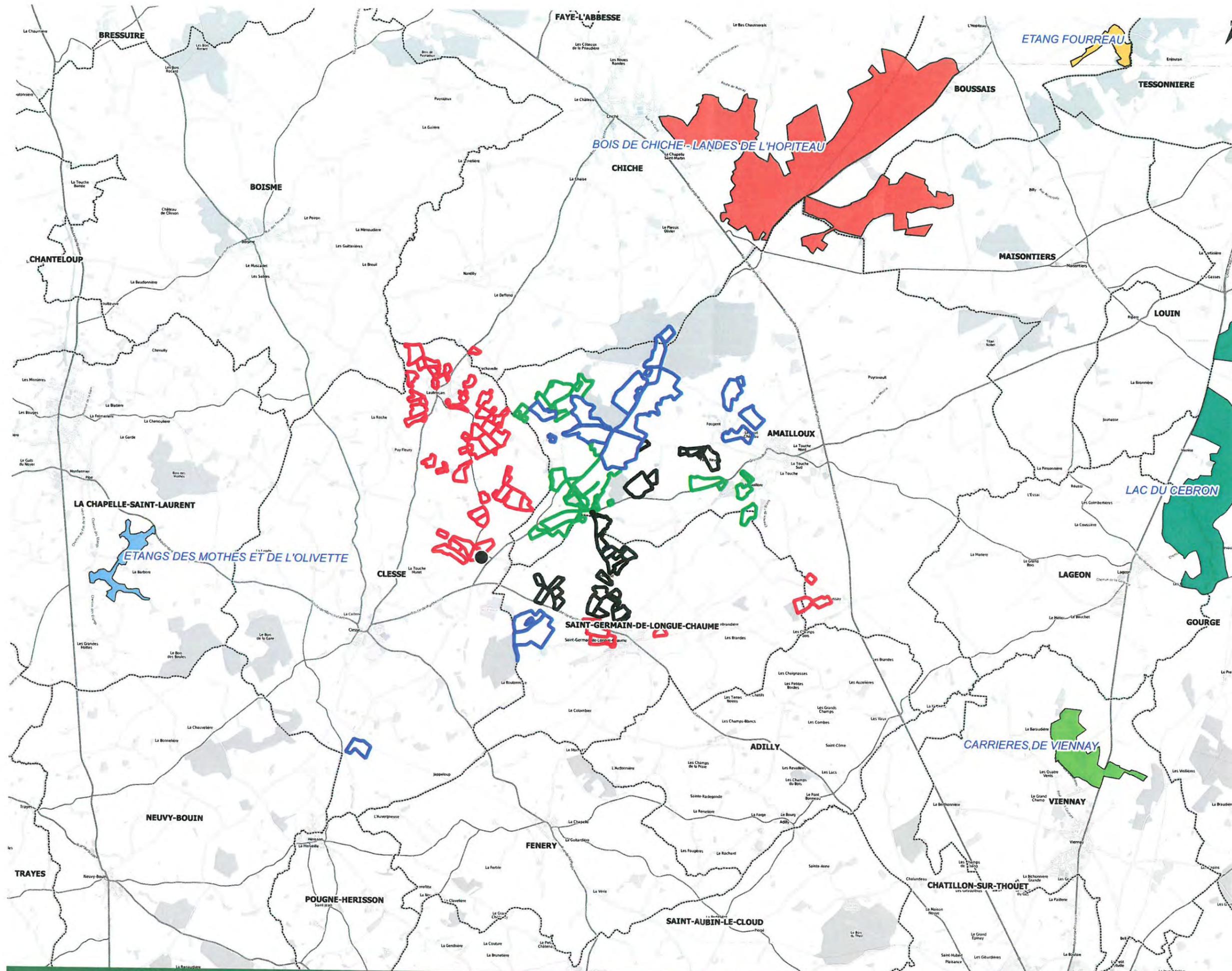
- Limite communale
- Site d'exploitation

Iots PAC

- MORIN JEAN LUC
- SCEA BIO LES BORDES
- POUSSARD FRANCK
- GAEC VILLEBOUIN

ZNIEFF de type 1

- BOIS DE CHICHE LANDES DE L'HOPITEAU
- CARRIERES DE VIENNAY
- ETANG FOURREAU
- ETANGS DES MOTHES ET DE L'OLIVETTE
- LAC DU CEBRON





znieff

ZONES NATURELLES
D'INTERÊT ÉCOLOGIQUE
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014418>



14

BOIS DE CHICHE - LANDES DE L'HOPITEAU (Identifiant national : 540014418)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000681)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : A.ARMOUET (GROUPE ORNITHOLOGIQUE DES DEUX-SEVRES), - 540014418, BOIS DE CHICHE - LANDES DE L'HOPITEAU. - INPN, SPN-MNHN Paris, 24P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014418.pdf>

Région en charge de la zone : Poitou-Charentes

Rédacteur(s) : A.ARMOUET (GROUPE ORNITHOLOGIQUE DES DEUX-SEVRES)

Centroïde calculé : 399466°-2204102°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 13/03/2002

Date actuelle d'avis CSRPN : 13/03/2002

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 18/06/2014

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	5
6. HABITATS	5
7. ESPECES	7
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	24
9. SOURCES	24



znieff

ZONES NATURELLES
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014426>



CARRIERES DE VIENNAY (Identifiant national : 540014426)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000673)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : A.ARMOUET (GROUPE ORNITHOLOGIQUE DES DEUX-SEVRES), - 540014426, CARRIERES DE VIENNAY.
- INPN, SPN-MNHN Paris, 16P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014426.pdf>

Région en charge de la zone : Poitou-Charentes

Rédacteur(s) : A.ARMOUET (GROUPE ORNITHOLOGIQUE DES DEUX-SEVRES)

Centroïde calculé : 402626°-2192588°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 13/03/2002

Date actuelle d'avis CSRPN : 13/03/2002

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 18/06/2014

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	4
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	16
9. SOURCES	16



znieff

ZONES NATURELLES
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014427>



ETANG FOURREAU (Identifiant national : 540014427)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000672)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : M. FOUQUET, . - 540014427, ETANG FOURREAU. - INPN, SPN-MNHN Paris, 21P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014427.pdf>

Région en charge de la zone : Poitou-Charentes

Rédacteur(s) : M. FOUQUET

Centroïde calculé : 403087°-2204704°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 13/03/2002

Date actuelle d'avis CSRPN : 13/03/2002

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 18/06/2014

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	4
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	21
9. SOURCES	21



ETANGS DES MOTHES ET DE L'OLIVETTE (Identifiant national : 540014431)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000668)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : P.JOURDE (LPO), .- 540014431, ETANGS DES MOTHES ET DE L'OLIVETTE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 12P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/540014431.pdf>

Région en charge de la zone : Poitou-Charentes

Rédacteur(s) : P.JOURDE (LPO)

Centroïde calculé : 386376°-2195901°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 12/03/2002

Date actuelle d'avis CSRPN : 12/03/2002

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 18/06/2014

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	4
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	12
9. SOURCES	12



znief

ZONES NATURELLES
D'INTERET ÉCOLOGIQUE,
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/540006869>



LAC DU CEBRON (Identifiant national : 540006869)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000438)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : P.JOURDE (LPO), - 540006869, LAC DU CEBRON. - INPN, SPN-MNHN Paris, 21P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/540006869.pdf>

Région en charge de la zone : Poitou-Charentes

Rédacteur(s) : P.JOURDE (LPO)

Centroïde calculé : 406715°-2200394°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 01/02/2002

Date actuelle d'avis CSRPN : 01/02/2002

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 18/06/2014

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	5
6. HABITATS	5
7. ESPECES	7
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	21
9. SOURCES	21



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR5412018 - Plaines du Mirebalais et du Neuvilleois

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	4
4. DESCRIPTION DU SITE	7
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	9
6. GESTION DU SITE	9

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

A (ZPS)

1.2 Code du site

FR5412018

1.3 Appellation du site

Plaines du Mirebalais et du Neuvilleois

1.4 Date de compilation

30/11/2000

1.5 Date d'actualisation

25/04/2017

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Poitou-Charentes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 08/01/2019



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR5400442 - Bassin du Thouet amont

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	4
4. DESCRIPTION DU SITE	7
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	8
6. GESTION DU SITE	9

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type B (pSIC/SIC/ZSC)	1.2 Code du site FR5400442	1.3 Appellation du site Bassin du Thouet amont
1.4 Date de compilation 30/11/1995	1.5 Date d'actualisation 21/03/2017	

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Poitou-Charentes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/1999



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR5400443 - Vallée de l'Autize

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	4
4. DESCRIPTION DU SITE	8
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	9
6. GESTION DU SITE	10

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type B (pSIC/SIC/ZSC)	1.2 Code du site FR5400443	1.3 Appellation du site Vallée de l'Autize
1.4 Date de compilation 30/11/1995	1.5 Date d'actualisation 10/05/2017	

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Poitou-Charentes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/1999



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR5400441 - Ruisseau le Magot

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	5
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	6
6. GESTION DU SITE	7

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type B (pSIC/SIC/ZSC)	1.2 Code du site FR5400441	1.3 Appellation du site Ruisseau le Magot
1.4 Date de compilation 30/11/1995	1.5 Date d'actualisation 25/10/2013	

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Poitou-Charentes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/1999



Installation classée

DECOUST JEROME
LES FOUGERES
79350 CLESSE

Mai 2020

Arrêté de biotope

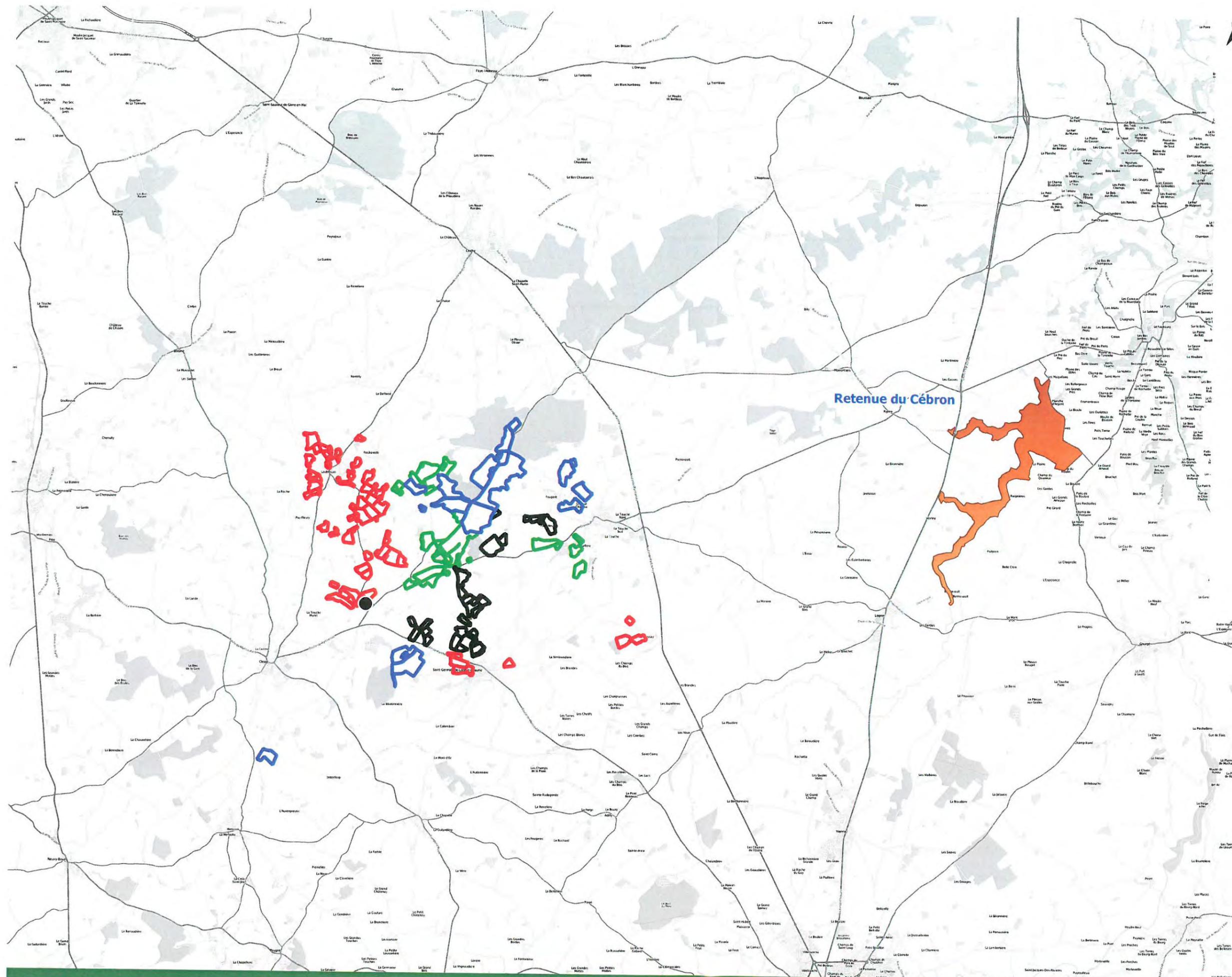
Légende

● Site d'exploitation

Iots PAC

- MORIN JEAN LUC
- SCEA BIO LES BORDES
- POUSSARD FRANCK
- GAEC VILLEBOUIN

Arrêté de biotope



0 0.5 1 1.5 2 Km



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES DEUX-SÈVRES

Direction des Relations avec
les Collectivités Locales

Bureau des Collectivités Locales
et du Contentieux

n°566- MD/FE
Dossier suivi par :
Melle DENIS

A R R E T E : Portant modifi-
cation de l'arrêté du 12 mai
1987 portant protection d'un
biotope sur le territoire des
communes de GOURGE, LAGEON,
LOUIN, ST LOUP LAMAIRE cons-
titué par l'emprise de la
retenue d'eau du Cébron et de
ses rives.

Le Préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 76.629 en date du 10 juillet 1976 rela-
tive à la protection de la nature;

VU le décret n° 77.1295 du 25 novembre 1977 pris
pour l'application des articles 3 et 4 de la loi du 10 juil-
let 1976 ;

VU les arrêtés interministériels en date des 24
avril 1979 et 6 mai 1980 définissant la liste des reptiles et
amphibiens protégés sur l'ensemble du territoire ;

VU les arrêtés interministériels en date des 17
avril et 29 septembre 1981 définissant la liste des oiseaux
protégés sur l'ensemble du territoire ;

VU l'avis de la Chambre Départementale d'Agricultu-
re des Deux-Sèvres en date du 15 avril 1991 ;

VU l'avis de la Commission Départementale des Si-
tes Perspectives et Paysages des Deux-Sèvres, siégeant en for-
mation de protection de la nature en date du 23 avril 1991 ;

VU l'arrêté préfectoral du 25 octobre 1979 déclai-
rant d'utilité publique les travaux de construction du barra-
ge et d'aménagement de la retenue d'eau du Cébron ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 12 mai 1987
portant protection d'un biotope sur le territoire des commu-
nes de GOURGE, LAGEON, LOUIN et ST LOUP LAMAIRE constitué par
l'emprise de la retenue d'eau du CEBRON et de ses rives ;

VU les propositions du Directeur Départemental de
l'Agriculture et de la Forêt ;

CONSIDERANT que l'ensemble des utilisateurs du plan d'eau du Cébron ont été consultés ;

CONSIDERANT qu'il convient de tenir compte de la nécessité de protéger l'environnement comme d'assurer le développement des activités économiques et de loisirs et notamment la pratique par les scolaires d'une activité sportive ;

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture ;

A R R E T E :

Article 1er : L'article 5 de l'arrêté du 12 mai 1987 est modifié ainsi qu'il suit :

l'accès à l'eau est autorisé du 15 avril au 15 octobre pour la seule pratique de la planche à voile, à partir d'un point situé en rive droite à 700 mètres en amont de la digue de retenue et sur une étendue de 30 hectares en période de plus hautes eaux et délimitée par des bouées.

Article 2 : Les autres dispositions contenues dans l'arrêté du 12 mai 1987 restent inchangées.

Article 3 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture, M. le Sous-Préfet de PARTHENAY, M. le Président du Conseil Général des Deux-Sèvres, MM. les Maires des communes de GOURGE, LAGEON, LOUIN, ST LOUP LAMAIRE, M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt et M. le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie des Deux-Sèvres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

NIORT, le 7 mai 1991

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général de la Préfecture,

Marc VERNHES

en ampliation,
M. le Secrétaire Général de la Préfecture,
délégation,
attaché, chargée de mission


Christine DENIS



Installation classée

DECOUST JEROME
LES FOUGERES
79350 CLESSE

Mai 2020

Les Parcs et Réserves

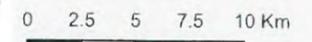
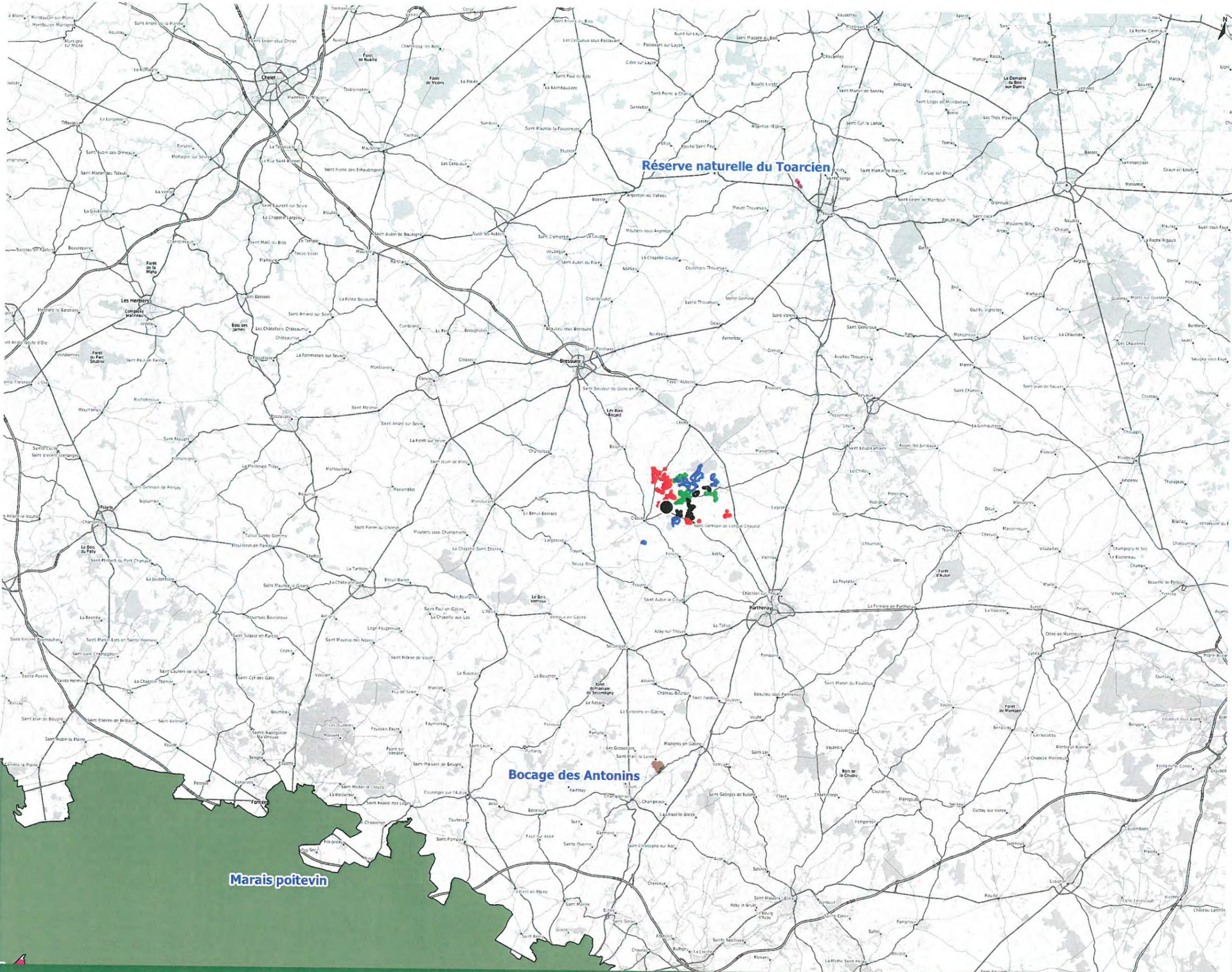
Légende

● Site d'exploitation

Ilots PAC

- MORIN JEAN LUC
- SCEA BIO LES BORDES
- POUSSARD FRANCK
- GAEC VILLEBOUIN

- Parc Naturel Régional
- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale



Réserve Naturelle Régionale du Bocage des Antonins

Le bocage autour de l'étang de Forges à Saint-Marc la Lande en Deux-Sèvres constitue un îlot paysager représentatif de la Gâtine armoricaine, en très bon état de conservation et caractérisé par une biodiversité importante. L'imprégnation historique du lieu est également à souligner en raison du rattachement de ce bocage et de l'étang à la commanderie des Antonins, et par la suite de son appartenance à René Verriet de Litardière, un botaniste de renommée internationale. Il constitue en cela un patrimoine naturel, culturel et historique de première importance.



Deux-Sèvres Nature Environnement

Carte d'identité

Département : Deux-Sèvres

Surface : 23 hectares

Pays : Gâtine

Propriétaire : Propriété privée

Communes : Saint-Marc-la-Lande

Gestionnaire : Deux-Sèvres Nature Environnement

Accès à la réserve :

L'accueil du public au sein de la réserve se fait uniquement via des sorties natures, organisées régulièrement par le gestionnaire. Un chemin balisé longe la Réserve.

La richesse patrimoniale

La Réserve Naturelle Régionale regroupe sur une petite surface une diversité de milieux représentatifs du bocage, désormais rare en Gâtine ; étang pauvre en matière organique, prairies de fauche plus ou moins humides ou de pâturage extensif, haies et boisements pluri-centenaires avec plus de , sources et mares...

Pas moins de 320 plantes ont été répertoriées dont 21 ont un statut patrimonial reconnu. 14 espèces sont inscrites dans la liste rouge régionale du fait de leur rareté.

La faune est également très riche. Plus de 500 espèces ont déjà été inventoriées dans seulement 8 groupes étudiés : 108 oiseaux, 15 mammifères, 13 amphibiens ou reptiles, 46 papillons de jour, 215 papillons de nuit, 31 libellules, 31 orthoptères et 47 coléoptères. Parmi ces groupes (hors oiseaux), 40 espèces présentent un statut patrimonial national, parfois très élevé.

Il faut savoir que le territoire de la RNR appartenait jadis aux Antonins, un puissant ordre religieux, installé à la commanderie de Saint-Marc la Lande au 13^{ème} siècle. Il était renommé pour les soins que les moines prodiguaient, à partir de plantes médicinales dont la plupart sont encore présentes sur le site. L'étang fût probablement édifié par les moines pour la production de poissons. Le bocage témoigne toujours des modes de vie et d'exploitation d'autrefois.

Le bocage des Antonins fût aussi la propriété de la famille « de Litardière » dont René Verriet de Litardière (1888-1957), professeur de botanique de réputation internationale, est une figure naturaliste de la région. Certaines de ses contributions à la connaissance de la flore régionale sont actuellement en cours de réactualisation par l'association Deux-Sèvres Nature Environnement comme le premier atlas des fougères des Deux-Sèvres de 1912. Son herbier, l'un des plus importants en Europe est conservé au Jardin botanique de la ville de Genève. Consciente de la richesse des milieux présents, la famille de Litardière s'employa à maintenir le bocage traditionnel jusqu'à nos jours. Au même titre que la commanderie ou que la collégiale, il fait aujourd'hui partie intégrante de l'histoire et du patrimoine local.



Deux-Sèvres Nature Environnement

Une gestion écologique



Deux-Sèvres Nature Environnement

Impliqué depuis plus de 10 ans sur ce site, Deux-Sèvres Nature Environnement en a été désigné le gestionnaire. La première mission qui va être conduite suite au classement est la poursuite de l'analyse de la biodiversité et des enjeux de gestion du site pour en définir son plan de gestion sur 10 ans. Il comprendra des actions de gestion conservatoire, des inventaires et suivis biologiques, des actions de valorisation (sorties nature, aménagements...).

Outre la gestion pastorale traditionnelle du site, des chantiers sont encadrés depuis 2012 avec des élèves du lycée agricole de Melle pour préserver l'étang et les mares du site. La gestion piscicole de l'étang a été

optimisée en terme de peuplement (suppression des carpes, peuplement de gardons/brochet), et 6 mares ont été creusées et aménagées (avec exclos pour le bétail) ...

Les agriculteurs gérant l'essentiel du site ont adhéré à la démarche Re-sources en 2013 sur 20 ha en MAEt, afin de valoriser cette gestion extensive en terme d'action de protection de l'eau potable.

Un accueil du public régulier

Ce site n'est pas ouvert au public mais il fait l'objet de nombreuses animations et actions pédagogiques depuis 2005 :

- 34 sorties nature sur des sujets très variés, notamment lors des Rencontres nationales du Bocage (2014),
- plusieurs films animaliers (crapaud...) et reportages photographiques,
- programme pédagogique sur les arbres fruitiers (dans le cadre du projet pédagogique ECORCES du Conseil Général), soit 222 élèves, pour 8 animations et 8 écoles
- Une exposition photographique sur la biodiversité et les paysages du Bocage des Antonins
- Présentation du site et de la démarche dans le livre « Terres de bocage – concilier nature et agriculture » (Ed. Ouest-France, 2014)

Plus d'informations sur les sites internet de DSNE (www.dsne.org) et du site (www.bocage-des-antonins.fr)

1966



Installation classée

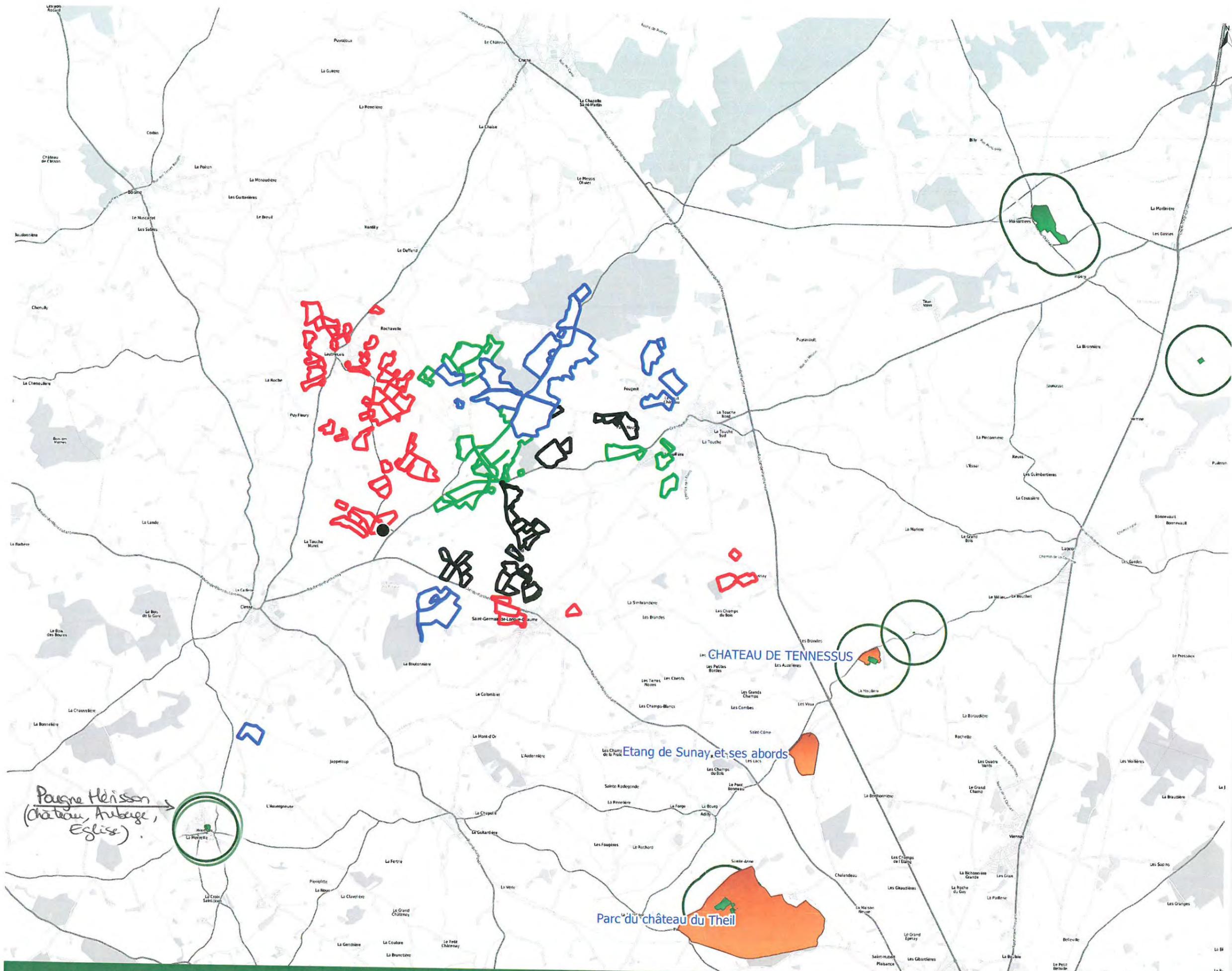
DECOUST JEROME
LES FOUGERES
79350 CLESSE

Mai 2020

Sites et paysages

Légende

- Site d'exploitation
- Iots PAC**
- ▭ MORIN JEAN LUC
- ▭ SCEA BIO LES BORDES
- ▭ POUSSARD FRANCK
- ▭ GAEC VILLEBOUIN
- ▭ Site inscrit
- ▭ Immeuble classé ou inscrit
- ▭ Protection au titre des abords des monuments historiques



LES CHATEAU DE TENNESSUS

Etang de Sunay et ses abords

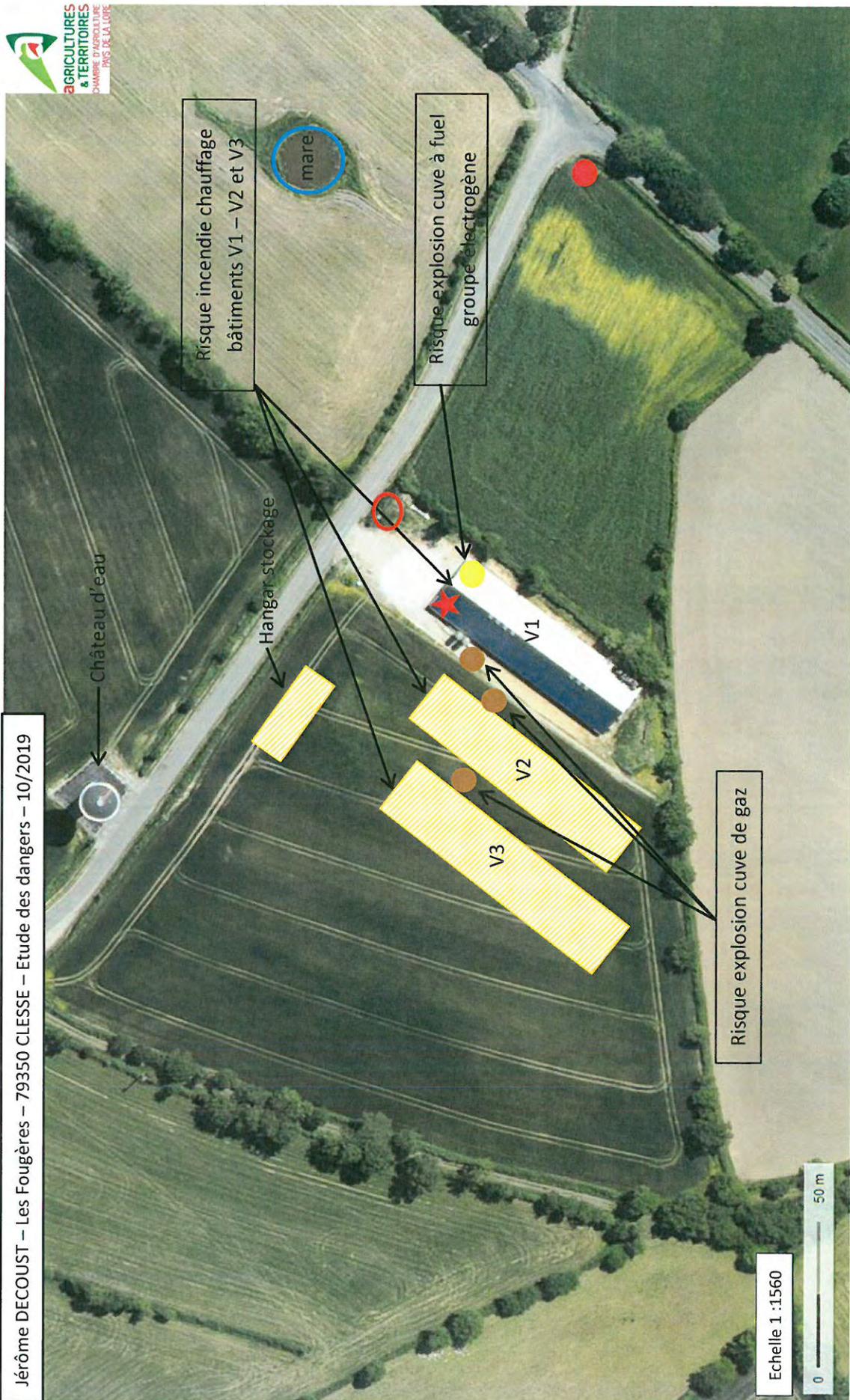
Parc du château du Theil

Paysan Hérisson
(Château, Arrière,
Eglise)



ANNEXE 3 - ETUDE DES DANGERS

Jérôme DECOUST – Les Fougères – 79350 CLESE – Etude des dangers – 10/2019



Risque incendie chauffage
bâtiments V1 – V2 et V3

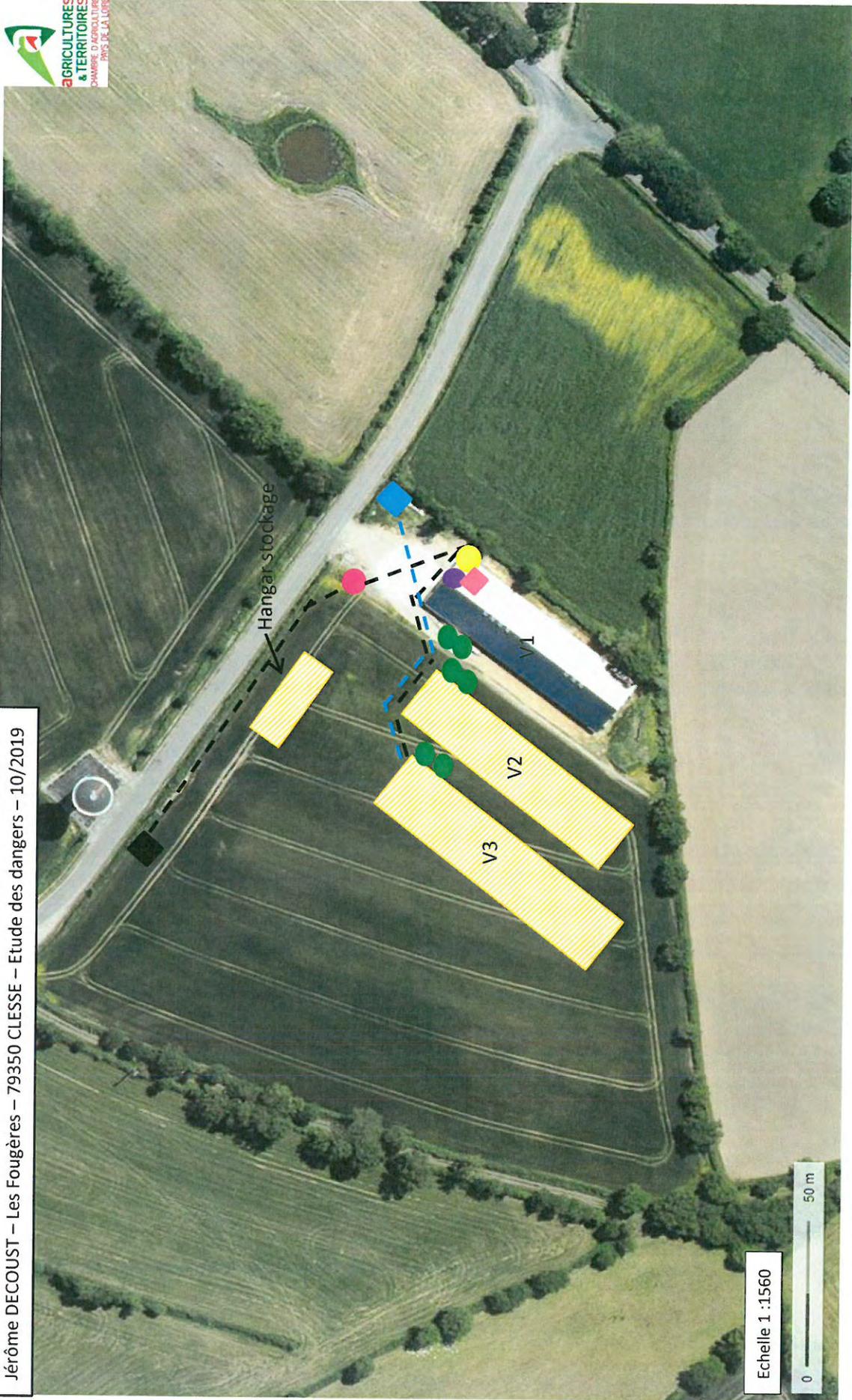
Risque explosion cuve à fuel
groupe électrogène

Risque explosion cuve de gaz

Echelle 1 : 1560

0 — 50 m

Jérôme DECOUST – Les Fougères – 79350 CLESSE – Etude des dangers – 10/2019

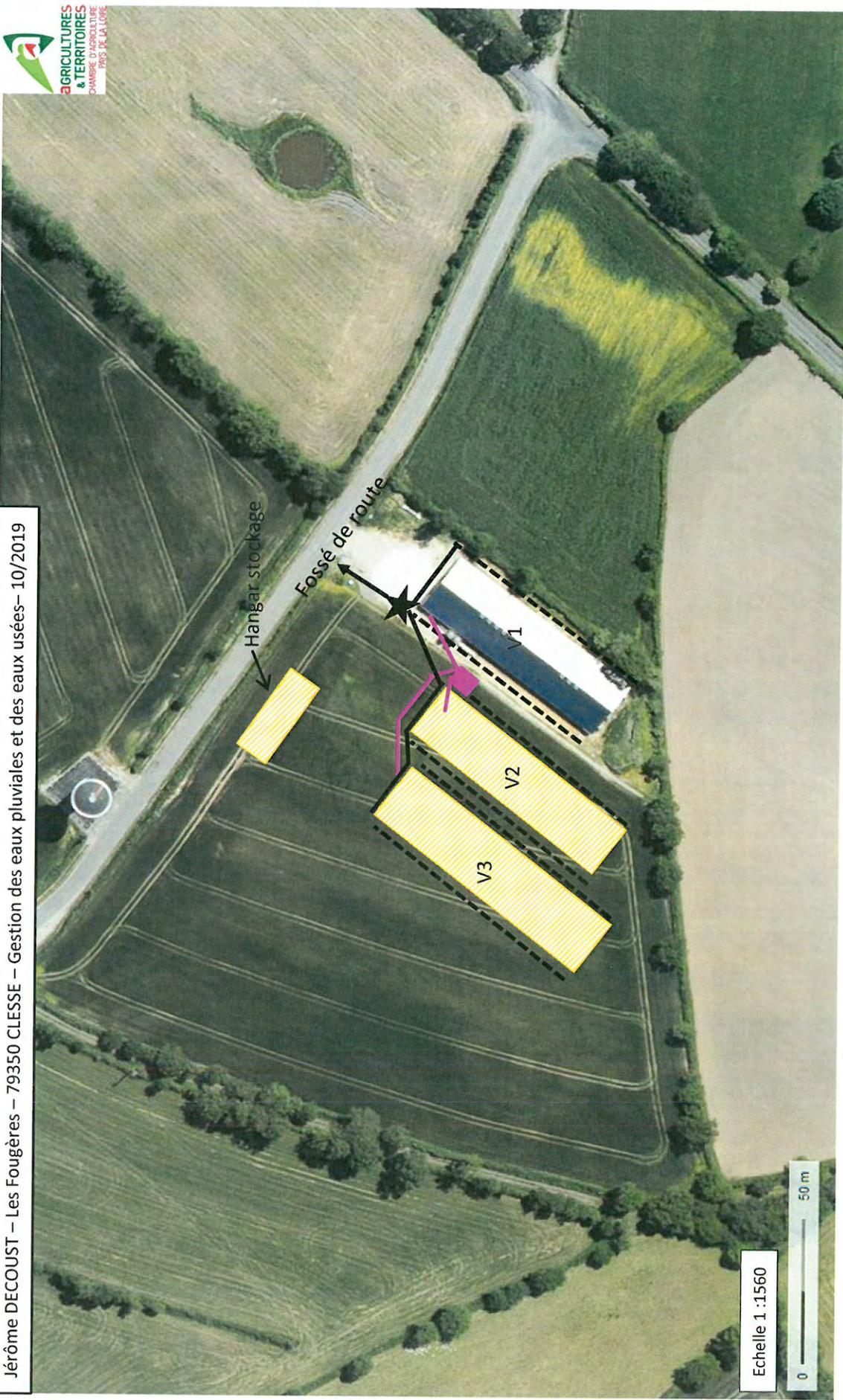


Echelle 1 :1560

0 50 m



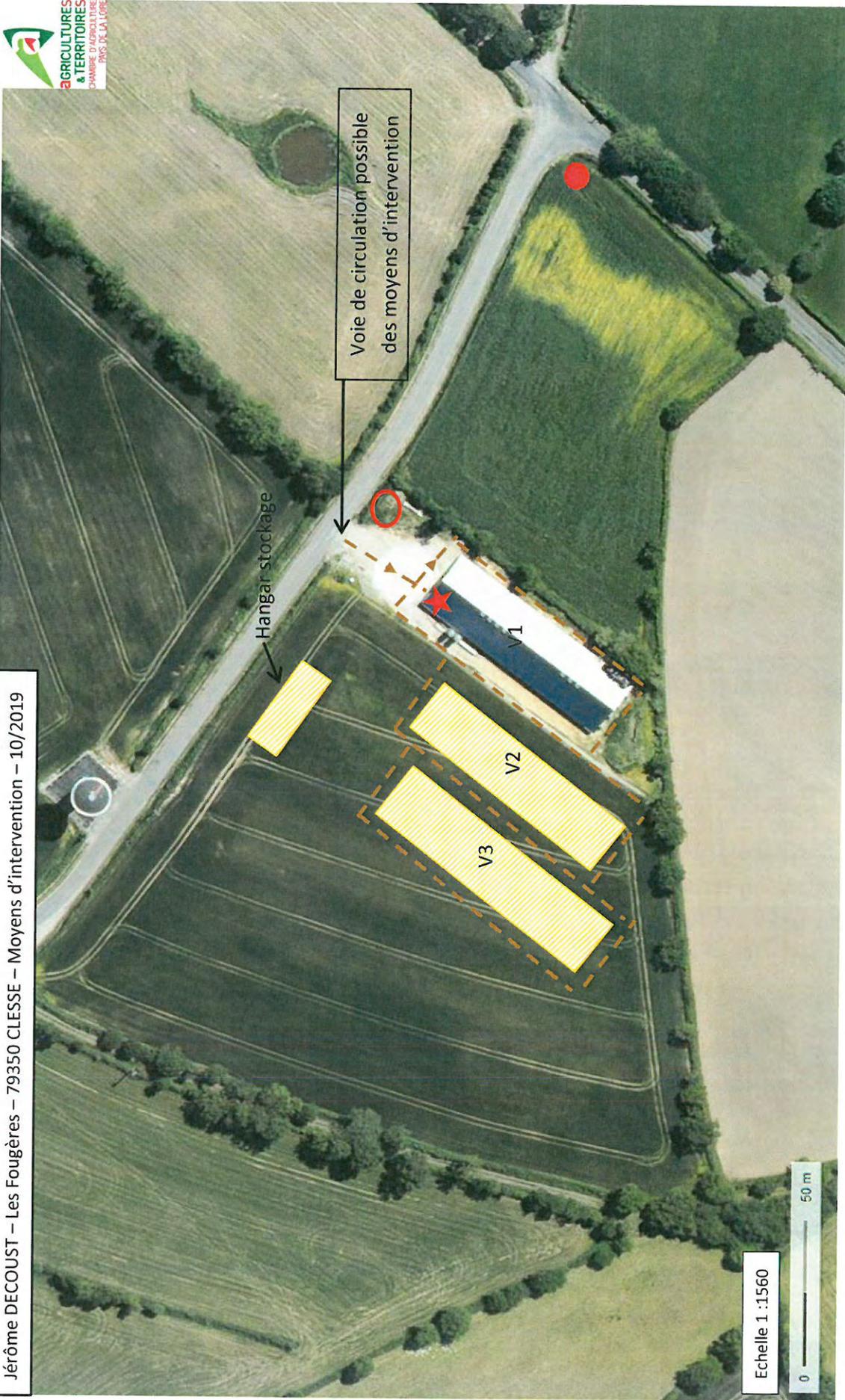
Jérôme DECOUST – Les Fougères – 79350 CLESSE – Gestion des eaux pluviales et des eaux usées – 10/2019



Echelle 1 : 1560



Jérôme DECOUST – Les Fougères – 79350 CLESSE – Moyens d'intervention – 10/2019



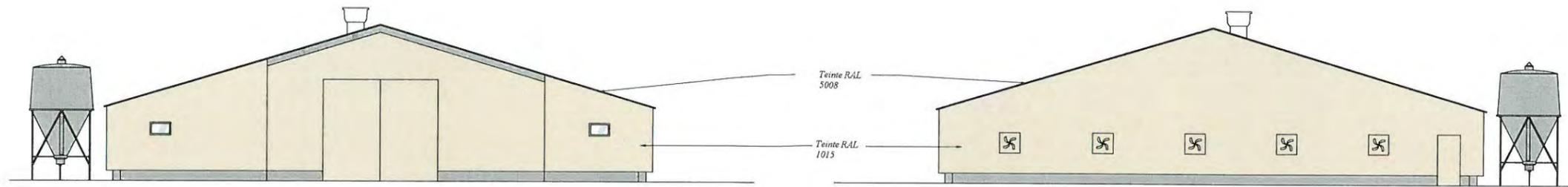
Echelle 1 : 1560



Légende :

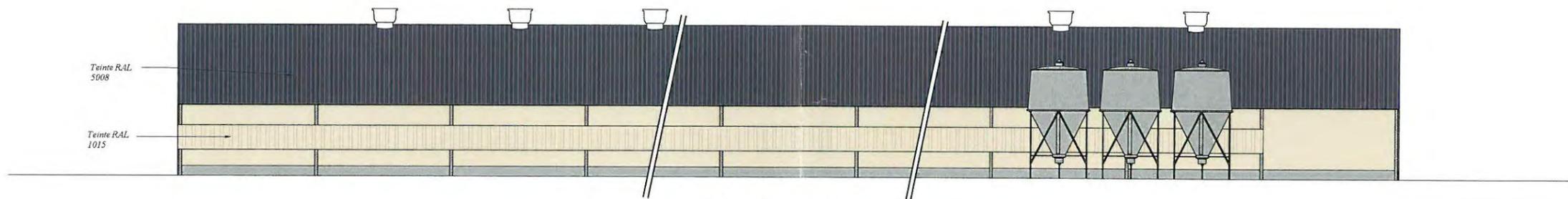
-  Réseau d'eau
-  Réseau EDF
-  Compteur d'eau
-  Futur compteur EDF
-  Silos de stockage aliment
-  Poteau incendie
-  1 cuve de gaz existante de 1.7 T et une en projet de 3 T. Vanne de barrage du gaz à proximité
-  Bac équarissage
-  Extincteur
-  Congélateur cadavres
-  Groupe électrogène avec cuve à fuel intégrée
-  Produits agropharmaceutiques
-  Cuve eaux usées lavabos de 2000 litres
-  Réseau eaux usées lavabos
-  Gouttières
-  Cuve de 3000 litres
-  Réseau eau pluvial
-  Installations fonctionnement panneaux photovoltaïques
-  Réserve incendie 120 m³

BÂTIMENTS A & B



Pignon Nord-Est

Pignon Sud-Ouest



Façade Sud-Est



Façade Nord-Ouest

Bruno PAILLOU ARCHITECTE D.P.L.G.

Sarl A. bis Architectes - 177 boulevard Leclerc
 bp 237 - 85006 La Roche sur Yon cédex
 Tél. 02 51 47 37 12 - paillou@archigraph.fr

FACADES

Ech.	1/200	BRUNO PAILLOU A.BIS ARCHITECTES 177, Boulevard Leclerc - BP 237 85006 La Roche Sur Yon Cedex Téléphone : 02 51 47 37 12 e-mail : paillou@archigraph.fr
Date	02/10/2019	
Stade	PC	
Plan	PC5 ₂	



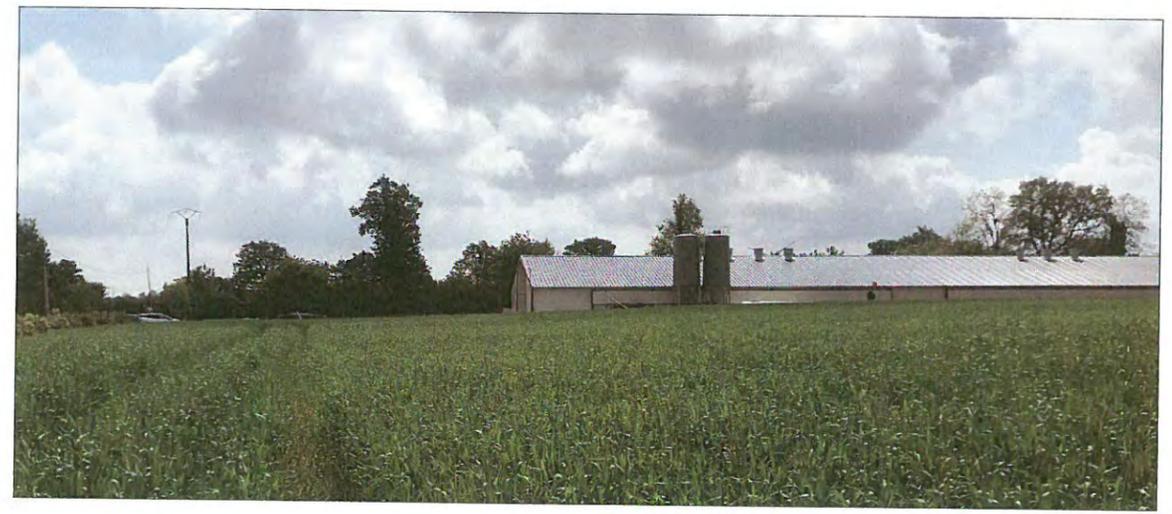
ENVIRONNEMENT PROCHE

Bruno PAILLOU ARCHITECTE D.P.L.G.
(Signature)
 Sarl A. bis Architectes - 177 boulevard Leclerc
 bp 237 - 85006 La Roche sur Yon cedex
 Tél. 02 51 47 37 12 - paillou@archigraph.fr

ENVIRONNEMENT PROCHE	Ech.		BRUNO PAILLOU A.BIS ARCHITECTES 177, Boulevard Leclerc - BP 237 85006 La Roche Sur Yon Cedex Téléphone : 02 51 47 37 12 e-mail : paillou@archigraph.fr
	Date	02/10/2019	
	Stade	PC	
	Plan	PC7	



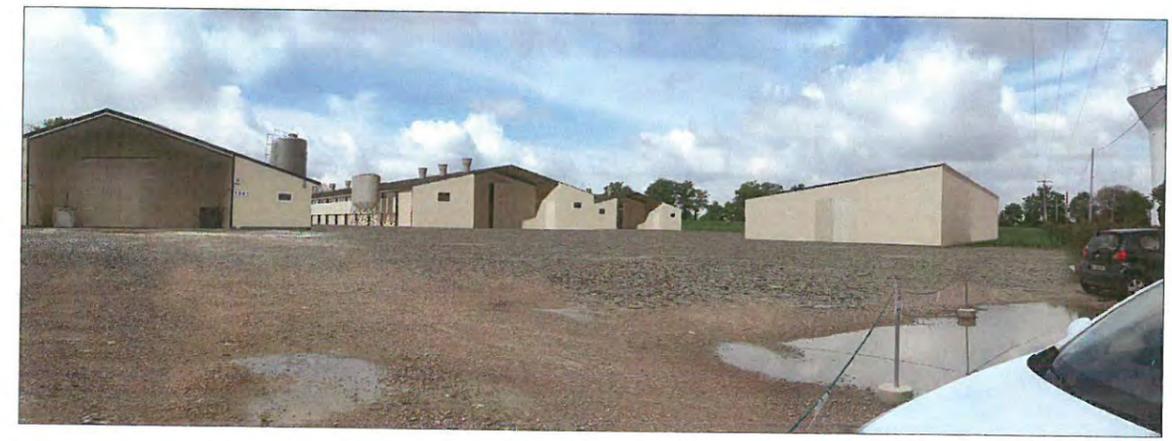
A



C



B



D

VOLET PAYSAGER

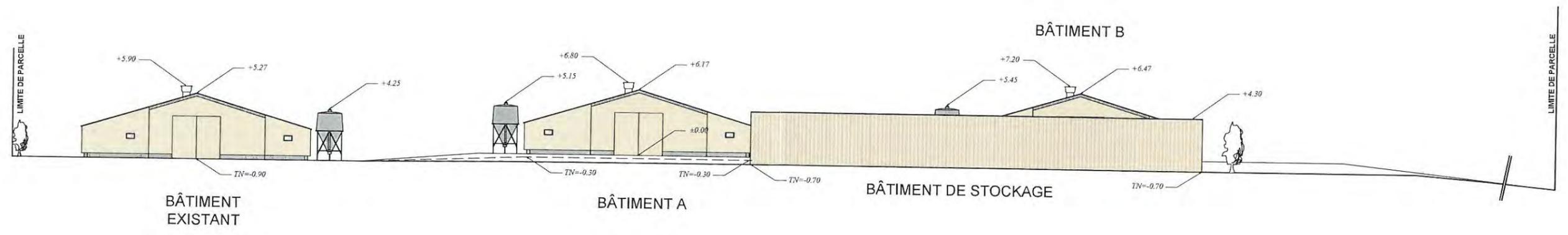
Bruno PAILLOU ARCHITECTE D.P.L.G.

Sarl A. bis Architectes - 177 boulevard Leclerc
bp 237 - 85006 La Roche sur Yon cedex
Tél. 02 51 47 37 12 - paillou@archigraph.fr

VOLET PAYSAGER

Ech.		BRUNO PAILLOU A.BIS ARCHITECTES 177, Boulevard Leclerc - BP 237 85006 La Roche Sur Yon Cedex Téléphone : 02 51 47 37 12 e-mail : paillou@archigraph.fr
Date	02/10/2019	
Stade	PC	
Plan	PC6	

COUPE DU TERRAIN



Bruno PAILLOU ARCHITECTE D.R.L.G.

Sari A. bis Architectes - 177 boulevard Leclerc
bp 237 - 85006 La Roche sur Yon cédex
Tél. 02 51 47 37 12 - paillou@archigraph.fr

COUPE DU TERRAIN

Ech.	1/400	BRUNO PAILLOU A.BIS ARCHITECTES 177, Boulevard Leclerc - BP 237 85006 La Roche Sur Yon Cedex Téléphone : 02 51 47 37 12 e-mail : paillou@archigraph.fr
Date	02/10/2019	
Stade	PC	
Plan	PC3	

PLACE NET 79

CONTRAT DE LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

- Taupes
- RATS / SOURIS
- RAÇONDINS
- GUÊPES
- FRELONS ASIATIQUE
- MOUCHES
- PUCES
- BLATTES
- PIGEONS
- PUNAISES DE LIT
- FOURNIS
- CHENILLES
- DÉSINFECTION
- ET AUTRES NUISIBLES...

Code technicien : Jérôme Pin
 N° de contrat :
 Rendez-vous :

IDENTIFICATION DE CLIENT :

Nom / Prénom : Mr Décaut Jérôme Raison sociale :
 Adresse : Le bois Albert
 Code postal : 79350 Ville : Clesse
 Tél. : Port. : 06 339 105 36
 Mail : isabelle.decaut@orange.fr Fax :

Article 1 : objectifs du contrat d'abonnement de services

Place Net 79 et le souscripteur conviennent d'une collaboration visant la prévention et la destruction des nuisibles cités en Article 2.

Article 2 : Conditions particulières

Nombre de site (s) : 1
 Madame, monsieur,
 Nous avons l'honneur de vous soumettre ce jour 25/07/17, les conditions du contrat d'abonnement de services dont vous bénéficierez.

Prestations	Nuisible(s) cible(s)	Type de Prestation (simple / haccp)	Garantie (avec / sans)	Nbre d'intervention Curative	Préventive
Désinfection	rongeurs	haccp	Avec		4

Pour les lieux suivants : Ensemble closé.

Si entre deux passages, une brusque infestation était signalée, le technicien se rendait sur place pour y remédier. Une attention particulière est portée aux abords de l'entreprise. Le responsable technique de Place net 79 s'assure de la bonne exécution des travaux.

Article 3 : Engagement du soustripteur

Celui-ci s'engage à fournir à l'intervenant des vêtements propres et appropriés à l'entreprise. De même, il mettra en application les mesures préconisées de prévention, et signalera dans les plus brefs délais toute anomalie constatée.

Article 4 : Conditions commerciales et tarifaires

Prestations	Montant HT de la prestation curative	Montant HT de la mise en place *	Montant annuel HT de la prestation	Taux de TVA	Montant TTC
Désinfection	-	49,00	260,00	20%	312,00

* Le montant HT de la mise en place n'est valable que pour la 1ère année.

Ce coût peut être modifié chaque année, à la reconduction du contrat, suivant les charges inhérentes aux travaux. La facturation est réalisée dès signature du contrat. Le règlement s'effectue à réception de la facture. En cas de retard de paiement, les travaux seront suspendus jusqu'au règlement.

Article 5 : Renouvellement

Le présent contrat est conclu pour une durée d'un an à compter de la date de signature. Il est renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties formulée par lettre recommandée un mois avant l'échéance.

Conditions particulières ou observations :

Fait à Clesse
 Les gérants de PLACE NET 79
 PLACE NET 79
 Jérôme Pin
 Nicolas
 06 339 105 36
 06 46 60 20 70
 place.net79@placenet79.com

le 26 juillet 2017
 Le souscripteur,
 25/06/2017
 Décaut

